

Cinquième partie

**Féminisme et
abolitionnisme**





*Your man keep ringin' my line, he don't understand decline
I'ma have to stomp him out, like turnin' grapes into wine*

CUPCAKKE

CONSTRUIRE DES RÉPONSES FÉMINISTES

La prison n'est pas féministe. L'oppression et la domination sont les principales caractéristiques du complexe industrialo-carcéral. [...] Comment un féminisme qui cherche à mettre fin à la domination et à résister à l'oppression peut-il adopter la prison comme stratégie de base pour éradiquer la violence¹ ?

La vivacité du mouvement abolitionniste actuel doit beaucoup à sa dimension féministe. C'est depuis ce point de vue que le traitement pénal des violences sexuelles est soumis à de vives critiques, et que le rôle des politiques étatiques dans les violences auxquelles les femmes et les personnes LGBTQ+ font face est mis en lumière. Sur le plan des réalisations pratiques, les groupes féministes et queers américains ont largement contribué à diffuser des solutions de justice communautaire.

Au nom du droit des femmes...

La puissance d'un mouvement féministe qui lutte explicitement pour l'abolition du système pénal peut surprendre au vu de la façon dont les politiques sécuritaires ont su se déployer sous les dehors d'une politique en faveur des femmes.

La transformation d'une politique de lutte contre l'oppression en politique répressive est en effet le tour de force réussi par ce

1. Mariam Kaba, introduction à «Open Letter to The Anti-rape Movement», texte écrit en 1977 par Robin McDuff, Deanne Pernell & Karen Saunders, Santa Cruz Women Against Rape, réédité dans le fanzine conçu par Mariame Kaba et désigné par Hope Dector, 2020. Voir plus bas pour notre traduction de ce texte.

courant identifié par Elizabeth Bernstein sous le nom de « féminisme carcéral ». Sous ce concept, elle décrit ainsi un « mouvement politique et culturel [le féminisme] dans lequel les luttes pour la justice et l'émancipation des générations précédentes ont été reformulées en termes carcéraux² ». Ce tournant répressif date, pour elle, des années quatre-vingts et de la vague néolibérale qui vient noyer un peu partout les élans révolutionnaires des années soixante-dix. Il s'oppose aux prises de positions des féministes qui ne considèrent pas la police, la prison et la justice comme des réponses à la hauteur des enjeux des violences genrées qui les touchent spécifiquement : violences conjugales ou intrafamiliales, viols, agressions sexuelles, etc. En France comme aux États-Unis, les partisans du féminisme carcéral militent pour un alourdissement des peines de prison ou des mesures de surveillance à l'encontre d'auteurs d'infractions ou de crimes sexuels³. La figure du « violeur », à l'instar de la figure du « terroriste », fonctionne efficacement comme cristallisation de la dangerosité et sert à faire accepter différentes mesures sécuritaires. Ainsi dans les années quatre-vingt-dix, en France, l'introduction du fichage ADN dans l'arsenal policier a été défendue comme une simple méthode dans la lutte contre les auteurs d'agressions sexuelles et s'est étendue à quasiment tous les délits depuis. En France, le rattachement de Marlène Schiappa, ex-secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, au ministère de l'Intérieur, sous la direction de Gérard Darmanin, est emblématique de cette ambition carcérale du féminisme d'État. Aux États-Unis, un des exemples concrets de cette politique est l'adoption dans certains États, en 1994, d'une loi contre les violences faites aux femmes, qui a mis en place le *Mandatory Arrest* (arrestation obligatoire). Cette disposition oblige les forces de police appelées pour violences familiales à procéder dans tous les cas à une arrestation⁴.

2. Elizabeth Bernstein, citée par Gwenola Ricordeau, dans *Pour elles toutes, femmes contre la prison*, Lux, 2019, p. 148.

3. En France, Marlène Schiappa en est une cheffe de file, avec l'introduction du délit d'outrage sexiste en 2018 pour « lutter » contre le harcèlement de rue.

4. La loi VAWA, *Violence Against Women Act*, a été appuyée par le sénateur Joe Biden, actuel président des États-Unis.

Cet alliage entre féminisme et durcissement des politiques pénales affecte surtout les populations non blanches et trouve des échos dans les rapports complexes qui se sont noués entre féminisme et racisme pendant l'esclavage et la colonisation. Les luttes pour les droits des femmes ont ainsi souvent eu tendance à viser en réalité les droits des femmes blanches et elles ont souvent été menées au détriment des personnes non blanches. bell hooks rappelle à ce titre les stratégies concurrentielles qui ont entouré l'obtention du droit de vote des femmes aux États-Unis : « Une des conditions édictées par les sexistes est qu'un groupe de femmes n'aura le droit à des privilèges que s'il soutient activement l'exploitation et l'oppression d'autres groupes de femmes. [...] Les féministes blanches et noires seront toujours en désaccord entre elles tant que notre idée de la libération se réduira à la conquête du pouvoir détenu par les hommes blancs⁵. » Par ailleurs, la menace de l'homme noir a longtemps été brandie comme prédateur sexuel de la femme blanche, et de très nombreux lynchages – au cours desquels les hommes noirs sont parfois castrés – sont justifiés par leurs auteurs pour remettre à leur place des Noirs trop entreprenants. La mise à mort d'Emmett Till en 1963 en est un exemple flagrant : cet adolescent de 14 ans est battu à mort dans le Mississippi, après avoir prétendument sifflé une commerçante blanche. La dimension raciste de politiques menées au nom du droit des femmes s'incarne parfaitement dans ce qu'on appelle aujourd'hui le « fémonationalisme », qui entretient des affinités étroites avec le féminisme carcéral. Sara R. Farris a forgé ce concept pour décrire « les tentatives des partis européens de droite (entre autres) d'intégrer les idéaux féministes dans des campagnes anti-immigrés et anti-Islam⁶ » afin de soutenir une rhétorique nationaliste. Si ce concept a été créé pour désigner précisément la politique observée par Farris en France, en Italie et aux Pays-Bas,

5. Voir bell hooks, *Ne suis-je pas une femme?* op. cit., Cambourakis, 2015, p. 242-243.

6. Cité par Kaoutar Harchi dans « Marlène Schiappa, le fémonationalisme et nous », *Ballast*, 6 août 2020, disponible sur revue-ballast.fr. Voir Sara R. Farris, *In the Name of Women's Rights. The Rise of Femonationalism*, Durham, Duke University Press, 2017.

ses ressorts sont décelables dans bien d'autres politiques impérialistes, comme celles menées par les États-Unis en dehors de leurs frontières. George W. Bush déclarait ainsi en janvier 2002, lors de son discours sur l'état de l'Union : « Le drapeau américain flotte au-dessus de notre ambassade à Kaboul. [...] Et, aujourd'hui les femmes de l'Afghanistan sont libres⁷ ». La rhétorique de l'émancipation des femmes a toujours été un des ressorts de légitimation de l'œuvre colonisatrice, qu'elle soit française ou étasunienne.

« Vous êtes sûre que vous ne l'avez pas un peu provoqué ? »

Pourtant en France et aux États-Unis, des luttes féministes contre les violences genrées, et plus particulièrement contre le viol, ont formulé une critique rigoureuse du système pénal, se démarquant des options du féminisme carcéral.

La période identifiée comme la deuxième vague du féminisme, à partir de la fin des années soixante dans les pays occidentaux, voit émerger une réflexion quant aux moyens de faire cesser les violences sexuelles, et une critique du prisme judiciaire sur cette question. Dans les années soixante-dix, les féministes s'engagent dans un mouvement contre le viol de chaque côté de l'Atlantique⁸. En France, le débat est à cette époque nourri, au sein même des mouvements féministes sur l'intérêt de la reconnaissance juridique de la gravité du viol. Si faire du viol un crime – et non plus un délit – passible de la Cour d'Assises a indéniablement brisé le silence social et juridique sur les violences sexuelles, les militantes féministes d'alors sont extrêmement critiques sur le fonctionnement de la justice et estiment que la construction de la figure du violeur permet d'éclipser l'ampleur du problème social qu'est le viol. Elles ne voient par ailleurs pas

7. Christine Delphy, « Une guerre pour les femmes ? », *Le Monde diplomatique*, mars 2002.

8. Voir Pauline Delage, « Après l'année zéro. Histoire croisée de la lutte contre le viol en France et aux États-Unis », *Critique Internationale*, n° 70, 2016.

dans l'enfermement une solution⁹. Souvent, elles sont impliquées dans des mouvements politiques qui critiquent la société carcérale, et subissent elles-mêmes la répression judiciaire comme de nombreux groupes politiques. Aux États-Unis, les Santa Cruz Women Against Rape, soutiennent en 1977 la nécessité d'une approche révolutionnaire des violences sexuelles: «La plupart des femmes subissent des violences à des degrés divers dans leur vie quotidienne – de la part d'amis et d'amants ainsi que d'inconnus. La réponse à cette situation n'est pas de poursuivre toutes les affaires (ce qui est impossible, peu pratique et inutile), mais de travailler à la création de nouvelles alternatives pour les femmes dans leur vie. Cela implique de changer les institutions et la culture qui favorisent le sexisme, le racisme et la violence¹⁰.»

Depuis, de nombreuses féministes ont montré que la justice n'était pas neutre. L'accès à la protection des services de police n'est d'abord pas égal pour toutes et tous¹¹: les femmes racisées, migrantes, homosexuelles, ou personnes queers subissent discriminations et violences de la part des forces de l'ordre. Les raids policiers à l'origine des émeutes queers de Stonewall en 1969 ont durablement marqué l'histoire des rapports entre police et communautés trans et homosexuelles. Pour un bon nombre de personnes, appeler la police ne signifie pas se mettre en sécurité. Au quotidien, le virilisme policier fait de nombreuses victimes, à la fois en service et hors service. En France, le viol de Theo Luhaka lors d'une interpellation en février 2017 en est une illustration manifeste, de même que les attouchements sexuels subis par dix-huit adolescents et jeunes adultes dans le XII^e arrondissement de Paris en 2015, lors de contrôles de police à répétition. En dehors de

9. Voir Jean Bérard, «Dénoncer et (ne pas) punir les violences sexuelles? Luttes féministes et critiques de la répression en France de mai 68 au début des années 1980», *Politix*, n° 107, 2014.

10. Robin McDuff, Deanne Pemell & Karen Saunders, Santa Cruz Women Against Rape, «Open Letter to The Anti-Rape Movement», *off our backs*, vol. 7, n° 5, 1977.

11. Gwenola Ricordeau, *op.cit.*, parle ainsi du «recours au pénal comme privilège», p. 183.

leur service, les policiers sont responsables chaque année de plusieurs féminicides¹², et des viols commis sur des personnes travailleuses du sexe sont régulièrement dénoncés¹³. Les services de police peuvent participer à la culpabilisation de la personne qui a subi une agression ou un viol. Le Tumblr français « Paye ta police ! » regorge d'exemples de remarques du type « Vous êtes sûre que vous ne l'avez pas un peu provoqué ? Un peu chauffé ? » ou « Bah la prochaine fois vous boirez peut-être moins¹⁴ ! » formulées par des policiers lors de tentatives de dépôt de plainte. Une immense majorité d'agressions sexuelles et d'incestes sont structurellement ignorés par le système judiciaire. Compte tenu de la violence redoublée que peut constituer le fait d'aller porter plainte et de devoir se glisser dans les vêtements de la « victime idéale », nombreuses sont les personnes qui en réalité préfèrent ne pas se tourner vers l'institution judiciaire. Barbara Hudson fait cette description de la « victime idéale », en reprenant une expression de l'abolitionniste Nils Christie : « se présenter le plus possible comme la vierge ou la femme mariée respectable, soit sans activité sexuelle, soit seulement avec un partenaire (de préférence marital). Elle doit être habillée, de manière non provocante, être sobre, chez elle ou dans une rue bien éclairée, de préférence en plein jour ; elle ne doit jamais s'être associée intimement avec le violeur auparavant ; elle doit avoir refusé des relations sexuelles haut et fort, et il est utile d'avoir été blessée physiquement en résistant¹⁵ ». Aux États-Unis, la disposition de la loi VAWA de 1994 sur le *Mandatory Arrest* n'a pas manqué de produire une augmentation des arrestations de femmes (particulièrement pauvres

12. Le terme de « féminicide » a été forgé pour rendre compte des meurtres de femmes parce qu'elles sont femmes. En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. Ce taux est relativement stable ces dernières années.

13. Voir l'article de Désarmons-les sur la culture du viol dans la police, disponible sur desarmons.net.

14. Voir payetapolice.tumblr.com/.

15. Barbara Hudson, « Restorative Justice and Gendered Violence », *The British Journal of Criminology*, 2002.

et non-blanches¹⁶), selon que les équipages sur place estiment que la femme a provoqué la dispute, qu'elle s'occupe mal des enfants, ou qu'elle n'a pas la nationalité étasunienne. Mimi Kim rappelle, dans un article publié en 2018, que les femmes afro-américaines ont deux fois plus de risques que les femmes blanches d'aller en prison¹⁷. Les mobilisations #SayHerName ont permis de mettre en lumière les meurtres et les violences policières qui touchent les femmes noires et les minorités de genre, fréquemment invisibilisés.

Au-delà de la violence exercée par les différents maillons du système pénal se pose la question des effets de la judiciarisation des violences sexuelles. Le dépôt de plainte, en tant que menace ou poursuite effective, peut s'avérer utile dans un rapport de forces, et certaines personnes témoignent du sentiment positif de reconnaissance qu'elles peuvent trouver au cours d'une procédure judiciaire. Ce sentiment paraît pourtant presque accidentel tant le système n'est pas tourné vers l'écoute des besoins des personnes ayant subi un tort. Une fois les faits relatés dans un dépôt de plainte, ils seront qualifiés selon des termes judiciaires sans que la « victime » ne puisse rien y redire. Nils Christie considère dans son article « Conflicts as property¹⁸ » que les institutions policière et judiciaire dépossèdent les personnes dans le traitement et le règlement des torts qu'elles ont subis ou commis. La qualification pénale du viol diffère d'ailleurs très nettement de la définition que peuvent en faire des groupes politiques féministes : tandis que la première est tournée vers l'acte de pénétration, des groupes comme Chrysalis conçoivent le viol comme une

16. Melanie Brazzell cite l'exemple, dans « Was macht uns wirklich sicher? », disponible sur le site akweb.de, d'une femme coréano-américaine, interpellée par la police et éloignée de son domicile après avoir appelé celle-ci pour se protéger de son mari violent, un avocat reconnu dans la communauté.

17. Mimi E. Kim « From carceral feminism to transformative justice: Women-of-color feminism and alternatives to incarceration », *Journal of Ethnic & Cultural Diversity in Social Work*, n°27, 2018, pp. 219-233.

18. Nils Christie, « Conflicts as property », *The British Journal of Criminology*, vol. 17, 1977.

atteinte bien plus large¹⁹. Ruth Morris, quaker abolitionniste canadienne, liste cinq besoins fréquemment éprouvés par les victimes : obtenir des réponses à leurs questions, parfois très triviales, sur les faits ; voir leur préjudice être reconnu ; être en sécurité ; obtenir réparation et pouvoir donner un sens à ce qu'elles ont subi²⁰. Or le système judiciaire est incapable de répondre à ces besoins : la nécessité de se défendre pour l'accusé ne laisse pas la place à des réponses sincères, une grande partie du processus judiciaire fait peser sur la victime le soupçon d'une responsabilité dans le tort subi et une décision judiciaire n'offre que peu de sécurité physique et émotionnelle. Même si l'accusé-e est envoyé-e en prison, que se passera-t-il à sa sortie ? Les dédommagements sont fixés de manière tantôt irréaliste car impossibles à payer, et tantôt ridicule au regard du préjudice subi. Enfin, les procédures judiciaires normalisées, où la victime se retrouve à la marge, voire culpabilisée, ne l'aident pas vraiment à donner un sens à ce qui lui arrive. Du côté des auteurs de violence, difficile de croire que l'incarcération apporte une transformation des comportements, ou une prise de conscience. C'est une autre facette du « vol du conflit » perçu par Christie : lorsque la justice se saisit d'un préjudice, aucun apprentissage individuel ou collectif d'une situation n'est possible. Ni pour l'auteur ou l'autrice de violences, ni pour l'environnement social proche.

« Et alors, vous faites quoi pour les violeurs d'enfants ? »

Face aux impasses du système pénal, une partie du mouvement féministe et queer américain qui s'inscrit dans une perspective abolitionniste a contribué à diffuser des pratiques relevant de la justice transformatrice.

Historiquement, le concept de justice réparatrice semble avoir précédé celui de justice transformatrice dans les débats

19. Voir dans cette partie le texte « À la fois beau, difficile et puissant » du collectif Chrysalis.

20. Ruth Morris, « Two Kinds of Victims: Meeting Their Needs », dans *Journal of Prisoners on Prisons*, vol. 9, n° 2, 1998.

abolitionnistes en Amérique du Nord. Il désigne une démarche collective, à l'échelle d'une communauté, qui vise à la restauration des liens sociaux et à la guérison de la personne qui a subi un tort. Ces pratiques ont vu le jour à différents endroits : en Amérique du Nord dans des communautés autochtones²¹ mais aussi en Nouvelle-Zélande et dans certaines communautés aborigènes en Australie. Mimi E. Kim les décrit ainsi : « Les processus de justice réparatrice offrent un forum collectif qui élève la voix de la victime ou de la survivante, reconnaît l'impact de la violence sur les membres de la communauté et permet à l'auteur du préjudice de mieux comprendre les différents niveaux d'impact²² ». Les politiques pénales canadiennes se sont inspirées de ces tentatives et ont intégré peu à peu des traitements judiciaires similaires, basés sur la conciliation, avec validation d'une autorité judiciaire²³. La dépendance de ces processus à l'égard du droit ou leur inclusion dans le système pénal au Canada ont conduit certaines militantes à développer davantage le concept de justice transformatrice.

C'est particulièrement Ruth Morris qui le diffuse. La justice transformatrice se situe résolument en dehors de l'État et du système pénal et va plus loin que la réparation. Si les interventions de justice transformatrice peuvent prendre différentes formes, elles partagent généralement les caractéristiques suivantes : premièrement, le soutien à la personne qui a subi une agression ou un tort, sa mise en sécurité et son accompagnement vers une forme de guérison ; deuxièmement, l'accompagnement de l'auteur du tort à le reconnaître et à en assumer

21. Le documentaire *Hollow Water*, sorti en 2001, rend compte d'un processus collectif pour faire face à une vague d'incestes et de violences. Les membres de la communauté amènent les auteurs de violence à reconnaître les faits, préservent les enfants en prenant soin d'eux dans des sphères séparées, et prennent conscience collectivement de l'ampleur du problème.

22. Voir Mimi E. Kim, *op.cit.*

23. En France, le code de procédure pénale intègre par exemple depuis 2014 une sous-section sur la justice restaurative et précise ainsi, à l'article 10-1, qu'« [à] l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine, la victime et l'auteur d'une infraction, sous réserve que les faits aient été reconnus, peuvent se voir proposer une mesure de justice restaurative ».

les conséquences et troisièmement l'implication et la transformation de la communauté. Le terme d'*accountability* est fréquemment utilisé dans ce cadre : il désigne non seulement la capacité de quelqu'un à reconnaître le tort qu'il a commis, à en assumer les conséquences ; mais il désigne aussi, pour la communauté (*community accountability*), la reconnaissance d'une forme de responsabilité dans la perpétration du tort. La communauté est alors autant à réparer qu'à interroger : quelles conditions ont pu permettre que telles ou telles violences surviennent ? Comment les prévenir à l'avenir ? La justice transformatrice vise donc les conditions d'apparition de la violence, en s'attaquant directement aux normes et aux structures qui sous-tendent les violences systémiques, comme la culture du viol et les rapports de genre, le racisme et la pauvreté, en tenant compte du rôle de l'État dans leur reproduction. Les pratiques de justice transformatrice ne sont pas propres aux féministes. Cependant, aux États-Unis, ce sont particulièrement des organisations à la croisée du féminisme et de la lutte pour l'abolition du système pénal qui ont contribué à expérimenter et diffuser ces pratiques.

Des structures nationales d'envergure ont largement participé à porter le débat politique et à mettre en lumière le lien entre les violences interpersonnelles et les violences étatiques. Elles ont ainsi pointé du doigt la façon dont les politiques néolibérales précarisent les femmes et les minorités de genre, et les rendent ainsi plus vulnérables à la violence. Dans une même analyse, elles montrent comment le racisme d'État et les politiques d'immigration tendent à faire de certaines vies des vies qui ne comptent pas. C'est le cas par exemple d'INCITE! Women of Color Against Violence, créée en 2000 à la suite de la conférence historique « Sur la couleur de la violence » tenue à Santa Cruz en Californie, qui réunit mille deux cents femmes de couleur. Sur la base d'une critique des formes institutionnelles de lutte contre la violence, ces féministes ont renommé les violences que subissaient les femmes. La lutte contre la violence ne devait plus se cantonner aux violences

interpersonnelles (depuis une position politique soi-disant neutre) mais s'étendre au contrôle médical et reproductif, à la criminalisation, à la pauvreté, à la colonisation, à l'impérialisme et à la guerre. Ce collectif a ainsi démontré comment les politiques étasunienne font des corps minorisés des cibles potentielles de violences en tout genre, qu'elles soient sexuelles, sociales, administratives ou psychologiques. En 2001, INCITE! et Critical Resistance se sont formellement associées dans une déclaration commune²⁴ dans le but de créer un pont entre les mouvements contre la violence faite aux femmes et les luttes pour l'abolition du Complexe Industriale-Carcéral. Cette déclaration incite à développer des stratégies qui visent à la fois l'État et les violences interpersonnelles, tout particulièrement celles qui visent les femmes, et à trouver des réponses aux violences générées qui ne reposent pas sur le système pénal.

D'autres organisations d'ampleur ont plutôt travaillé à produire et diffuser des outils dans le but d'accompagner la mise en pratique de solutions alternatives. Fondée en 2004, Creative Interventions²⁵ (CI) valorise les ressources et les compétences dont les gens ordinaires peuvent faire preuve ensemble, en diffusant les récits de telles expériences. CI a également produit un guide qui propose un modèle pour des interventions communautaires contre différentes formes de violence. Bientôt traduit en français, ce guide de près de six cents pages publié en 2012 est issu d'une élaboration avec plus de cent personnes, tirant des leçons de leurs interventions dans vingt-trois situations de violence. Cette brochure détaille les étapes initiales d'une intervention, et aborde des points comme la sollicitation d'allié·es, la formalisation de différents rôles, la définition d'objectifs clairs, l'élaboration d'outils pour faciliter

24. «Statement on Gender Violence and the Prison Industrial Complex» dans *Abolition Now! Ten Years of Strategy and Struggle Against the Prison Industrial Complex*, CR-10 Publication Collective (Ed.), New York, AK Press, 2001.

25. Voir le très bon article «Moving Beyond Critique: Creative Interventions and Reconstructions of Community Accountability» dans *Social Justice*, janvier 2011, où Mimi Kim détaille de façon approfondie les enjeux des expériences collectives de justice transformatrice et les obstacles auxquels elles peuvent se confronter.

les prises de décision collectives. Il se veut utile à la fois pour des réponses rapides en situation de crise, ou des processus de transformation à plus long terme. generationFIVE est une autre organisation nationale qui tire son nom de l'ambitieuse mission qu'elle s'est fixée: mettre fin aux violences et aux abus sexuels et incestes sur les enfants en cinq générations. Elle diffuse elle aussi un guide pour aider à parler des abus sexuels commis sur les enfants, à prendre en main les techniques proposées par la justice transformatrice et à trouver les groupes ou les lignes d'écoute appropriées pour trouver du soutien. generationFIVE a beaucoup participé au développement du concept de justice transformatrice, notamment grâce à la brochure parue en 2007 «Toward Transformative Justice²⁶.»

Enfin, des collectifs locaux ont assumé la mise en œuvre de processus de justice transformatrice autour des violences sexuelles, animés par cette idée «[...] qu'il y a davantage de possibilités de transformation dans nos communautés que dans l'État²⁷». Mariame Kaba présente ainsi le travail du BATJJC à Oakland: «J'adore ce que Mia Mingus fait depuis des années au Bay Area Transformative Justice Collective, qui travaille à la création de solutions communautaires pour lutter contre les abus sexuels et la violence à l'encontre d'enfants. Ils et elles savent que ça finit par être un point d'appui pour les personnes qui veulent discréditer l'abolition (par exemple: «Et alors, vous faites quoi pour les violeurs d'enfants?»). Ils et elles s'engagent très intentionnellement dans cette voie et accomplissent un travail considérable dans leurs communautés pour renforcer la résilience et la sécurité des enfants et de leurs familles²⁸». Le collectif Philly Stands Up est pour sa part né dans la scène punk anarchiste de Philadelphie en 2004 pour faire face à la problématique des

26. Disponible sur leur site: generationfive.org.

27. Mia Mingus, «Transformative justice, a brief description», disponible sur le site transformharm.org.

28. «Community Matters. Collectivity Matters», interview de Mariame Kaba par Damon Williams et Daniel Kisslinger, dans *We Do This 'Til We Free Us: Abolitionist Organizing and Transforming Justice*, Haymarket Books, Chicago, mars 2021, p. 168. Voir leur site batjtc.wordpress.com.

agressions sexuelles. Il a mis en place plusieurs processus de justice transformatrice sur le long cours, en impliquant des auteurs de violence. Les membres du collectif élaborent à la fois une critique des systèmes d'oppression tout en proposant des ateliers et un support pour progresser vers la responsabilité communautaire²⁹.

29. Un de leurs textes traduit est disponible sur le site abolirlapolice.org.

INTRODUCTION À LA LETTRE AU MOUVEMENT CONTRE LE VIOL

La politique contre la professionnalisation

Mariame Kaba • Introduction à « Open Letter to The Anti-Rape Movement » • 2020

Mariame Kaba signe en 2020 l'introduction de la réédition d'un texte publié en 1977 par les Santa Cruz Women Against Rape, intitulé « Lettre ouverte au mouvement contre le viol ». Cette missive, parue initialement dans Off our backs, nourrit le débat politique de l'époque en s'élevant contre la tendance croissante à faire confiance à la justice et à la police pour traiter les violences domestiques et sexuelles. Ces féministes soutiennent que le viol ne trouvera pas de réponse appropriée par la criminalisation mais par une transformation radicale de la société, et s'opposent ainsi frontalement au « féminisme carcéral ».

Le texte de Mariame Kaba rend vivants les débats politiques des années soixante-dix, dans un contexte révolutionnaire où l'horizon politique semblait plus ouvert. Mais il est aussi l'aveu d'une défaite, puisque le féminisme carcéral a – pour l'instant – gagné la partie : le débat médiatique sur les violences sexuelles est systématiquement structuré par les questions d'aggravation des peines, d'allongement du délai de prescription et de création de nouvelles infractions. Ce texte pointe les dangers toujours existants d'une institutionnalisation des réponses féministes aux violences sexuelles. Il met en garde sur la façon dont le recours aux

subventions de l'État neutralise le discours politique, et sur la façon dont la professionnalisation du « prendre soin » écarte l'horizon de la guérison par la lutte collective.

J'ai commencé à prendre part à la lutte contre le viol en 1989, lorsque j'étais à l'université. J'avais déjà voulu faire du bénévolat dans un centre de soutien pendant mes études secondaires, mais je m'étais fait refouler (c'est une autre histoire). J'ai continué à faire du bénévolat après l'université, puis j'ai travaillé dans des centres d'aide aux victimes de viol ainsi que dans des organisations de lutte contre la violence intra-familiale³⁰. À cette époque (la fin des années quatre-vingt), le mouvement contre les violences faites aux femmes et aux filles (aujourd'hui plus largement appelé mouvement contre les violences sexistes) était déjà en passe de devenir un domaine de professionnalisation. Or cette professionnalisation a affaibli les formes de soutien entre pairs dans lesquels des survivantes/victimes venaient en aide à d'autres survivantes en s'impliquant dans des groupes d'écoute et de conseil. Elle a contraint certain-es à se définir comme « expert-es » et a découragé les membres de la communauté de prendre des initiatives. Elle a exclu les survivantes de son terrain au motif qu'elles étaient toujours « en détresse » et ne devaient donc pas être des leaders, elle a rendu obsolètes les chemins de guérison basés sur l'organisation communautaire.

Il est important de se souvenir que le mouvement contre le viol du début des années soixante-dix est né du féminisme radical, qui se méfiait d'une dépendance trop lourde à l'État pour répondre à ses préoccupations. Les premiers centres populaires d'aide aux victimes de viol fonctionnaient explicitement hors du paradigme du travail social et se concentraient sur l'entraide. Ils ne s'appuyaient pas particulièrement sur les forces de l'ordre et les tribunaux. En effet, certain-es craignaient que

30. NdT: Nous avons préféré l'utilisation de «violences familiales» ou «intrafamiliale» à l'expression «violences conjugales» car cette dernière ne recouvre que les violences liées au couple.

le mouvement ne devienne redevable aux intérêts de l'État s'il acceptait son argent.

Quand je suis arrivée sur ce terrain, nous étions déjà bien loin des origines de ce mouvement moderne des années soixante-dix et nous avons continué à nous égarer. Aujourd'hui, le champ de la lutte contre la violence regorge de thérapeutes, de travailleur·euses social·aux et d'avocat·es bien intentionnés qui y sont arrivé·es suite à une orientation professionnelle dans le secteur social. Andrea Smith, universitaire féministe et militante, nous donne des éléments de contexte :

La bureaucratisation du mouvement contre les violences sexistes a coïncidé avec un afflux de fonds fédéraux et étatiques dans les programmes contre les violences, en particulier depuis la promulgation du Violence Against Women Act³¹. Les groupes militants ont alors commencé à changer d'objectif: ils ont arrêté de s'organiser contre les violences pour apporter des services de soutien. Parce que les fonds fédéraux imposent souvent des restrictions au type de travail effectué par ces groupes, ce qu'ils font est devenu favorable à l'État (lorsqu'ils appellent à criminaliser davantage les violences sexuelles et domestiques) plutôt qu'en opposition à celui-ci (lorsqu'ils promeuvent la prévention de la violence ou les alternatives à l'incarcération).

J'entre maintenant dans ma trente et unième année de travail dans ce domaine (en tant que militante, partisane, organisatrice ou travailleuse) et je me considère comme une exilée des associations financées de la lutte contre le viol et les violences domestiques. Depuis ma position d'exil, je m'engage et

31. NdT: Votée en 1994 aux États-Unis, le *Violence Against Women Act*, ou loi contre les violences faites aux femmes, a permis une coordination des différents acteurs sociaux et judiciaires dans la pénalisation des violences faites aux femmes.

je revendique que les réponses aux préjugés ne dépendent pas d'un État punitif, et que celui-ci ne soit pas l'unique recours pour rendre une prétendue « justice ».

En cela, je m'inscris dans la ligne des féministes anti-carcérales qui ont récusé l'idée que le maintien de l'ordre et les prisons allaient résoudre les violences interpersonnelles.

Dès le début, les mouvements contre le viol et les violences familiales étaient en proie à des tensions internes entre celles qui craignaient que les mouvements soient récupérés par l'État et celles qui croyaient profondément que l'État devait répondre aux sanctions pénales exigées.

En 1977, les féministes de Santa Cruz Women Against Rape (« Les femmes de Santa Cruz contre le viol ») ont écrit une lettre ouverte publiée dans *off our backs*³² et l'ont diffusée aux militantes de tout le pays. Elle commençait par ces mots :

Ceci est une lettre ouverte au mouvement contre le viol. Nous, les membres de Santa Cruz Women Against Rape, écrivons cette lettre parce que nous nous inquiétons de la direction que prend le mouvement. Nous avons de nombreuses préoccupations et certaines seront énoncées dans cette lettre, mais nous souhaitons avant tout questionner la relation qu'entretient le mouvement contre le viol avec le système de justice pénale. Si nous nous intéressons à cette question, c'est principalement parce que nous sommes un groupe de « femmes contre le viol ». Notre groupe politique se concentre sur le problème du viol et des violences contre les femmes, c'est-à-dire que nous avons pour objectif à long terme la transformation radicale de la base même de

32. NdT : *off our backs* (« Bas les pattes ») était un magazine féministe radical étatsunien publié entre 1970 et 2008.

notre société. Nous ne croyons pas que le viol puisse prendre fin dans l'actuelle structure capitaliste, raciste et sexiste de notre société. La lutte contre le viol doit être menée de front avec le combat contre toutes les autres formes d'oppression.

Quand le mouvement contre le viol a commencé à s'organiser il y a environ cinq ans, la plupart des groupes étaient des collectifs de féministes rassemblés en raison de leur colère face à la façon dont la police et les tribunaux traitaient les victimes de viol. Ces groupes (dont le nôtre) étaient avant tout politiques. Nous critiquions la police, les tribunaux et les hôpitaux ; les institutions qui s'occupaient habituellement des victimes de viol. Le traitement horrible que ces institutions réservaient aux femmes est devenu un sujet médiatique, en grande partie grâce aux efforts du mouvement des femmes contre le viol. Dans un effet boule de neige, de nombreux autres groupes contre le viol se sont formés. Beaucoup d'entre eux, cependant, ne se considéraient pas comme politiques, ni même féministes. Ils se présentaient comme des groupes de soutien, destinés à « aider les victimes de viol ». Ils estimaient que le système pénal et le mouvement contre le viol avaient une cause commune, « vider la rue des violeurs ». C'est pourquoi ces groupes avaient tendance à encourager, voire à persuader les femmes de signaler les viols à la police.

Les groupes les plus expressément politiques étaient frustrés, tant par l'inefficacité et l'inertie du système pénal que par l'augmentation du nombre de viols. Si certaines restaient en

théorie critiques du système pénal, la plupart estimaient qu'il était important de travailler à construire ou à améliorer leurs relations avec la police ou avec les organismes judiciaires. Elles espéraient que cela conduise à une augmentation du nombre de violeurs poursuivis et condamnés. Ces organisations, parce qu'elles essayaient de garder de bonnes relations avec la justice, ont mis de côté les critiques de ces institutions ou ont choisi de les traiter par la voie policière plutôt que par des moyens de persuasion extérieurs (comme les médias ou les manifestations, par exemple). Cette propension à travailler avec le système pénal est renforcée par le fait que de nombreux groupes sont soutenus par des financements publics. De ce fait, les groupes contre le viol sont inévitablement incités – quand il ne s'agit pas d'une obligation contractuelle pure et simple – à persuader les femmes de signaler les viols à la police.

Malgré ces préoccupations, les féministes carcérales ont gagné la partie. Le terrain de la lutte contre le viol et contre les violences familiales s'est taillé un franc succès dans l'adoption de loi et la création de nouvelles catégories de « crimes ». L'accent mis sur l'amélioration de la réactivité de la police face à ces cas de violence a conduit à une relation symbiotique entre les militantes et les forces de l'ordre, une relation qui, en réalité, met en danger et criminalise certaines survivantes. En outre, la professionnalisation délégitimise et réduit au silence celles et ceux qui, sur le terrain, refusent que la réponse principale pour mettre fin à la violence sexiste réside dans des stratégies carcérales.

La collaboration des groupes militants avec la police a mis en danger la sécurité de nombreuses survivantes. Un grand

nombre d'entre elles me disent régulièrement qu'elles NE VEULENT PAS que la police ou les tribunaux se mêlent de leurs vies. Elles veulent tout simplement que la violence cesse. Ça n'a rien d'exceptionnel. Moins de la moitié des personnes victimes d'un crime appellent la police. La plupart des gens préfèrent ne rien faire plutôt que de faire appel au système judiciaire actuel. C'est une véritable condamnation de ce système.

La vérité, c'est que la plupart des victimes d'agressions sexuelles ne se tournent d'abord pas vers le système judiciaire pénal et que la plupart des violeurs n'iront pas en prison. Sur 1 000 agressions sexuelles, 230 sont signalées aux forces de l'ordre. 46 conduisent à une arrestation, 9 sont transmises aux procureurs, 5 conduisent à une condamnation pour crime et moins de 5 conduiront à une incarcération³³. Si l'objectif est de mettre fin au viol grâce à des procédures légales et judiciaires, alors je dirais que d'après les chiffres, cette stratégie a déjà raté.

J'ai lu pour la première fois la lettre ouverte des Santa Cruz Women Against Rape au milieu des années quatre-vingt-dix. Ce fut un remède. Je commençais déjà à perdre mon engouement pour les associations financées contre les violences sexistes. Les survivantes avec lesquelles je travaillais rejetaient systématiquement ce que nous proposions, principalement des solutions juridiques. Cette lettre m'a ouvert une autre dimension : j'ai beaucoup plus appris sur l'histoire réelle de l'organisation contre le viol et les violences domestiques. J'ai appris qu'à chaque moment de l'histoire, les idées étaient discutées, controversées. Un camp a gagné et d'autres ont perdu. L'histoire ne s'est pas déroulée comme une série de vagues, mais plutôt comme une succession de luttes et de combats.

33. Statistiques complètes disponibles sur rainn.org/statistics/criminal-justice-system.

Militante infatigable, Mariame Kaba est à l'origine de *Survived and Punished*, une coalition nationale d'organisations qui soutient les personnes victimes de violences sexuelles ou conjugales arrêtées, condamnées et emprisonnées pour s'être défendues. Le soutien public à ces survivantes est un des axes importants du féminisme anti-carcéral aux États-Unis, qui appuie l'importance de l'autodéfense. Mariame Kaba a ainsi participé à fonder la *Chicago Alliance to free Marrison Alexander*, créée pour soutenir cette femme africaine-américaine qui avait tiré un coup de fusil en l'air en 2010 pour faire face aux violences conjugales et aux menaces de mort de son mari. Condamnée à vingt ans de prison, Marrison Alexander a fini par être libérée en 2015. Gwenola Ricordeau, dans *Pour elles toutes*, relate également la mobilisation pour la libération de CeCe McDonald, cette jeune femme trans africaine-américaine qui s'est défendue à l'aide d'un couteau face à une agression. L'homme qui l'a agressé est décédé à la suite de ses blessures et elle a été condamnée à vingt ans de prison. Grâce à la mobilisation qui a soulevé les enjeux racistes et transphobes de son agression, CeCe McDonald a vu sa peine réduite à quarante et un mois de prison³⁴. En France, l'équivalent serait la mobilisation pour la libération de Jacqueline Sawage, qui a abattu son mari de plusieurs coups de fusil en 2012 après des années de violences et d'abus sexuels sur elle et ses filles. Initialement condamnée à dix ans de prison, elle sera finalement graciée en 2016.

Aujourd'hui, en raison de l'épisode #MeToo, il y a un regain d'intérêt pour les questions liées aux violences sexuelles. Je m'en réjouis. Il est toutefois important de tirer les leçons du

34. Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes*, Lux, 2019, p. 81.

passé et d'éviter de faire les mêmes erreurs. Nous ne mettrons pas fin au viol par la criminalisation. Les femmes de Santa Cruz Women Against Rape nous ont mis en garde en 1977. J'ai voulu sortir ce fanzine pour faire connaître la lettre ouverte à une nouvelle génération de militantes, de coordinatrices et de travailleuses qui ne l'avaient peut-être jamais lu. J'invite toutes celles et tous ceux qui tombent sur cette publication à lire la lettre et à en discuter avec vos communautés. Qu'est-ce qui résonne en vous dans cette lettre ? Qu'est-ce qui vous surprend ? Qu'est-ce qui est encore pertinent aujourd'hui ? Qu'est-ce qui vous semble dépassé ? Si vous deviez écrire une lettre ouverte au mouvement contre le viol aujourd'hui, que diriez-vous ?

Si je devais moi-même écrire une lettre au mouvement contre le viol en 2020, elle soulignerait que les prisons et les services de police commettent délibérément des viols et des sévices. Leur fonctionnement reflète les violences sexuelles et domestiques de la société. C'est une caractéristique, pas un bug. La prison surtout, comme le soutient le militant et professeur de droit Dean Spade, est un « violeur en série ». Lorsque nous condamnons des personnes à la prison, nous les condamnons essentiellement à un viol judiciaire. Intrinsèquement, la criminalisation est une violence sexuelle, elle n'en est pas simplement co-constitutive. C'est LA mise en œuvre par l'État de la violence sexiste. Si vous ne me croyez pas, pensez aux fouilles à nu (qui ont lieu dans les espaces carcéraux). Les prisonnièr-es y sont bien sûr soumis-es, mais les personnes qui leur rendent visite le sont aussi. Les fouilles au corps font partie intégrante du travail de la police en cas de contrôle routier. Les sévices sexuels pendant la palpation sont courants lors de ces interpellations. De plus, parce qu'elles imposent strictement la binarité du genre, les prisons isolent, punissent et ciblent celles et ceux qui ne se conforment pas aux normes existantes d'expression du genre. Pour résumer, les prisons et les établissements pénitentiaires font systématiquement usage de la violence genrée et ils l'entretiennent. La criminalisation reproduit et maintient la violence sexiste.

La prison n'est pas féministe. L'oppression et la domination sont les principales caractéristiques du complexe industrialo-carcéral. La théoricienne féministe Charlotte Bunch suggère que le féminisme «est une perspective politique qui vise des changements structurels: mettre fin à la domination et résister à l'oppression». Selon cette définition, les prisons ne peuvent pas être féministes. Si, comme le suggère Angela Davis, «la prison est un élément clé du dispositif de coercition de l'État, sa fonction primordiale est d'assurer le contrôle social», alors comment un féminisme qui cherche à mettre fin à la domination et à résister à l'oppression peut-il adopter la prison comme stratégie de base pour éradiquer la violence ?

Nous ne pouvons pas concentrer la lutte contre la vulnérabilité et la violence sur la criminalisation parce qu'elle est toujours racialisée, genrée, et hétéronormée. Une des questions clé en 2020 doit être: « Comment créer de la sécurité hors des logiques carcérales ? » C'est là que notre attention et nos collectifs doivent se concentrer.

Lancez-vous également dans l'écriture de votre propre lettre ouverte au mouvement contre le viol. Nous avons besoin de plus de manifestes.

[...]

En toute solidarité,

Mariame Kaba

« À LA FOIS BEAU, DIFFICILE ET PUISSANT »

Récit d'un processus de justice transformatrice

The Chrysalis Collective • « Beautiful, Difficult, Powerful: Ending sexual assault through transformative justice » • The Revolution Starts at Home: Confronting Intimate Violence Within Activist Communities • édité par AK Press • 2011

Le collectif Chrysalis³⁵ développe, dans une perspective féministe, des processus de justice transformatrice pour faire face aux violences sexistes et sexuelles. Il s'est initialement créé pour répondre à un viol en milieu militant : le texte proposé constitue un retour d'expérience de cette première prise en charge collective.

Après les révélations de Diane, la personne agressée, les membres de ce collectif – qui ne bénéficiaient d'aucune formation spécifique sur le sujet – ont été réunis par la certitude que quelque chose pouvait et devait être fait. Dans ce récit, les gens autour – la communauté – s'estiment eux aussi affectés par l'abus sexuel qu'a commis Tom sur Diane. Ce geste vient abîmer un tissu de relations, et c'est depuis ces liens qu'une réponse collective va être apportée de façon à la soutenir. Ce processus collectif est également censé transformer cette même communauté, en remettant en cause le type de rapports collectifs qui y est encouragé (comme la culture du viol). Lutter contre les violences sexuelles devient alors très concret : il s'agit de partir de ce qui nous touche et d'essayer de reprendre prise sur la situation. Autrement dit, la révolution commence à la maison, comme le proclame le titre du livre dont est extrait ce texte.

35. Le terme même de « Chrysalis » (chrysalide en français) rend compte de la transformation.

Ce texte est précieux car il donne à voir la mise en place d'un processus de justice transformatrice de façon incarnée et avec toutes les questions que cela soulève: que faire pour faciliter la reconnaissance des faits par la personne qui les a commis? Quels rapports de force, de confiance, de contrainte doivent être mis en place? Comment accompagner les personnes qui ont subi des violences sexuelles dans la définition et la satisfaction de leurs besoins? Comment faire pour que cette préoccupation soit réellement collective et ne retombe pas en permanence sur les féministes³⁶? Quels peuvent être les objectifs d'un groupe de responsabilisation formé autour d'une personne qui a commis une agression? Comment ne pas laisser un processus s'étioler au fil du temps, des emplois du temps surchargés des un-es et des autres, et de la difficulté émotionnelle à s'y coller? Quand une tentative collective échoue, quelles autres options pourraient être envisagées? Et au fait, par quoi on commence? Il y aurait un travail conséquent de retours sur ces expériences, y compris infructueuses, à réaliser pour affiner nos capacités à faire face à ce genre de situations et en sortir victorieuses. Essayer, rater, essayer encore, rater mieux.

Le collectif Chrysalis s'est formé lorsqu'une amie et membre de notre communauté fut violée par une connaissance, un autre militant³⁷. Diane est une femme de couleur, impliquée dans plusieurs projets d'organisation locaux. Par le biais de son engagement militant, elle est devenue amie avec Tom,

36. Voir à ce propos: «Entre justice pour les victimes et transformation des communautés: des alternatives à la police qui épuisent les féministes», par Laurence Ingenito et Geneviève Pagé, dans *Mouvements* n° 92, 2017.

37. NdT: La définition que le collectif s'est donnée du viol est: «sexe non consenti, imposé par la force, la manipulation, le stress ou la peur; expérience de l'acte sexuel vécu comme une violation physique, émotionnelle, mentale ou spirituelle des limites sexuelles, et non comme un acte de bienveillance, d'amour ou de plaisir; violation sexuelle de la confiance.»

un homme blanc, *organizer* travaillant à temps plein avec des communautés de personnes principalement pauvres et non-blanches. Tandis que leur amitié grandissait, Tom commença à la draguer. Diane expliqua clairement à Tom qu'elle n'était ni disponible ni intéressée. Quelques mois plus tard, Diane eut le sentiment que Tom avait trahi leur amitié en la manipulant et en l'entraînant dans des situations sexuelles dont elle n'avait pas envie. Leur amitié se termina brutalement. Après plusieurs mois de confusion et d'anxiété, Diane réalisa avec douleur qu'elle avait été violée par un proche.

Consciente que l'État et ses prisons étaient les principaux auteurs de violence envers nos communautés, Diane s'est tournée vers d'autres solutions. Aussi furieuse qu'elle était envers Tom, Diane savait que le mettre en prison n'apporterait rien de la guérison, de la justice et de la paix qu'elle souhaitait pour elle-même, pour Tom et pour la communauté. Elle rassembla ses ami·es proches et forma le collectif Chrysalis. On était un groupe de femmes et de personnes trans et/ou racisées, avec de l'expérience d'organisation autour de la justice reproductive³⁸, la santé queer, les problématiques de genre et de race, les questions relatives à la jeunesse, aux droits des étrangè·res et également à l'accès à une alimentation saine pour tous et toutes. À cette époque, on ne savait pas comment construire un collectif de justice transformatrice, comment faire pour que Tom reconnaisse et assume ce qu'il avait fait, quels modèles de justice transformatrice existaient déjà, ni quelle serait la prochaine étape³⁹. Mais nous croyions en la justice

38. NdT: Terme qui renvoie aux luttes pour l'accès de toutes les personnes à des sages-femmes et des gynécologues compétent·es et respectueux·ses, pour le droit à l'avortement et à la liberté de contraception.

39. Après de nombreux appels, recherches internet, conversations, et rencontres avec des activistes géniales à travers le pays, nous avons trouvé des ressources incroyables. Nous sommes reconnaissant·es de la sagesse et du travail partagé par les activistes de la justice transformatrice qui étaient là avant nous, particulièrement les gens de generationFIVE, Hollow Water, Indigenous Issues Forum, INCITE! Women of Color Against Violence, Communities Against Rape and Abuse (CARA) et le fanzine «The Revolution Starts at Home: Confronting Partner Abuse in Activist Communities», édition Ching-In Chen, Jai Dulani et Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha (2008).

transformatrice comme voie pour la guérison individuelle et collective par la responsabilisation, la compassion et la détermination. C'était une manière de créer un système de justice basé sur la communauté, sur l'humanité – et non sur l'exclusion – de ses membres, un système basé sur notre capacité créatrice à transformer et à guérir d'une vie dans une société violente et déséquilibrée.

Au lieu de s'en remettre à l'État, nous avons misé sur la force et les ressources déjà présentes dans nos communautés pour mettre fin aux agressions sexuelles⁴⁰ et pour construire des relations plus sûres et plus saines parmi (et entre) les activistes. Ceci est l'histoire de notre processus, ce que l'on a fait, comment et pourquoi nous l'avons fait, ce qui a marché et ce qui n'a pas marché. Notre histoire ne correspondra pas à d'autres histoires, peut-être même à aucune autre, mais nous espérons que notre contribution à ce beau, difficile et puissant mouvement pour la justice transformatrice inspirera le travail que font d'autres personnes dans leurs propres communautés.

Étape 1 : Se réunir, former un groupe de soutien à la survivante

La première étape fut de former un groupe de soutien à la survivante avec des gens qui voulaient faire de cette idée de responsabilité communautaire une réalité. Diane a rassemblé une équipe d'amis-es de confiance et des militant-es. Certaines des questions qu'on s'est posées étaient :

- Quelles personnes la survivante et ses alliés-es veulent-ils/elles dans l'équipe ?
- Quels sont les objectifs de ce groupe ?
- Quels sont les attentes, les capacités, les niveaux d'engagement et les disponibilités du groupe ? De quelles ressources a-t-il besoin pour se préparer et gagner en confiance au vu du travail à venir ?

40. NdT : Le collectif définit comme agression sexuelle « tout acte non désiré de violation des limites sexuelles physiques, émotionnelles, mentales ou spirituelles ».

La première réunion dura deux jours et a entraîné beaucoup de larmes, des mouchoirs, une sortie à l'océan et l'expression d'un engagement à soutenir Diane dans ce processus naissant de justice transformatrice jusqu'à son terme. On a aussi déterminé des buts distincts pour Diane, le groupe de soutien, Tom et pour nos communautés, dont :

- Aider Diane à chercher un chemin de guérison qui lui fasse du bien, rejoindre un groupe de parole, qu'elle ne se blâme pas pour ce qui s'est passé et l'encourager à tenir un journal.
- Faire en sorte que Tom accepte de travailler avec l'équipe de responsabilisation que nous avons prévu de monter, qu'il fasse appel à une aide extérieure (thérapeute), qu'il dise à ses ami-es qu'il est dans un processus de justice transformatrice et qu'il reconnaisse l'agression.
- S'assurer que le groupe de soutien et l'équipe de responsabilisation s'engagent à : entamer un processus de justice transformatrice centré sur la survivante, à reconnaître l'humanité de Tom, à créer une alternative à l'État basée sur la communauté puis à partager leur expérience avec des membres s'organisant au sein de la communauté et avec d'autres groupes.

À l'époque, nous n'avions aucune idée de comment nous allions atteindre ces objectifs, ni même si cela était possible. Pour autant les aspirations que nous avons nommées lorsque les événements étaient encore récents, bruts et non analysés sont restées nos guides durant tout le processus de justice transformatrice. Puisque ni Diane ni notre équipe de soutien n'avaient d'expérience en justice transformatrice ou en travail de responsabilisation, la prochaine étape était de lire tout ce que nous pouvions trouver sur le sujet. Notre équipe a passé plusieurs mois à apprendre, à partager et à parler de comment nous allions nous y prendre avec Tom. Nous avons besoin de ce temps pour nous engager dans ce travail, construire de la confiance dans le groupe, en apprendre assez pour avancer et donner à Diane l'espace et le soutien dont elle avait besoin pour se reconstruire. Par moments, nous nous sentions submergées par ce que nous lisions, lorsque nous

étions incertain·es sur ce que nous devons faire et quand Diane traversait des nuits compliquées. Nous avons construit notre confiance en continuant à être là pour Diane, pour les un·es et les autres, pour nous-mêmes.

Étape 2 : S'agrandir, former une équipe de responsabilisation

Ensuite, nous avons débuté la formation de l'équipe qui serait chargée de travailler avec Tom, afin qu'il assume la responsabilité de ce qu'il avait fait. Dès le départ, le groupe de soutien a conclu qu'il ne voulait pas prendre part au travail avec Tom. Nous voulions nous concentrer sur la guérison de Diane et nous avons le sentiment que nous ne serions pas capables de prendre suffisamment de distance avec notre colère contre Tom pour travailler avec lui. Alors nous avons formé l'équipe de responsabilisation comme un groupe distinct, dont la tâche était de rendre Tom responsable de ses actes et de l'amener à changer. D'abord, nous avons fait une liste des communautés alliées qui pourraient être de potentiels membres de cette équipe. Puisque l'équipe de responsabilisation allait être le plus proche contact de Tom, il était vital de choisir des gens qui non seulement croyaient en notre idée de la justice transformatrice mais qui pourraient également s'investir en temps et en énergie, qui étaient prêts à développer des compétences dont nous avons besoin et à s'engager avec un agresseur⁴¹. Nous nous sommes posé les questions suivantes :

41. Le collectif Chrysalis use délibérément du terme «agresseur» dans le texte pour des raisons similaires à celles fournies par le collectif de femmes racisées CARA: «Nous usons du terme «agresseur» pour faire référence à une personne qui a commis un acte de violence sexuelle (viol, harcèlement sexuel, etc.) contre une autre personne. Notre usage du mot «agresseur» n'est pas une tentative de minimiser la gravité du viol. Dans notre travail de définition de la responsabilité en dehors du système pénal, nous essayons de ne pas utiliser un vocabulaire basé sur la criminalité, tel que «auteur», «violateur», ou «prédateur sexuel»». Voir CARA, «Taking Risks: Implementing Grassroots Accountability Strategies» dans *Color of Violence: The INCITE! Anthology*, ed. INCITE! Women of Color Against Violence, 2006.

- Quelles expériences avaient-ils/elles des agressions sexuelles, de la justice transformatrice ou du travail communautaire ?
- Quelles autres compétences pouvaient-ils/elles offrir au processus de justice transformatrice (de la patience, de la lucidité, de la compassion, un point de vue politique, de l'engagement) ?
- Quel poids avaient-ils/elles dans la communauté (en termes de réputation, d'ancienneté dans la communauté, de capital financier ou de réseau) ?
- Serait-il utile que l'équipe de responsabilisation soit composée de membres de communautés diverses, sans distinction de race, de genre, d'orientation sexuelle, de classe, d'affiliation politique et d'âge ? Dans notre cas, l'agresseur était un homme blanc hétérosexuel de classe moyenne, qui avait l'habitude de ne pas écouter. Nous avons pensé qu'un groupe de responsabilisation dirigé par des femmes prolétaires non-blanches serait moins efficace qu'un groupe composé en majorité de blancs et/ou d'hommes.
- Et enfin: est-ce qu'ils/elles connaissaient Diane ou Tom ? Pour nous, le processus n'avait pas pour but d'afficher ou de menacer l'agresseur mais de créer des espaces permettant la transformation de Diane, de Tom et de la communauté entière.

Ensuite, les membres du groupe de soutien ont contacté les personnes pressenties individuellement. Parce que leurs milieux professionnels se chevauchaient trop, Diane choisit de garder son identité et celle de Tom confidentielles. Sans divulguer leurs identités, le groupe de soutien a informé les potentiel·les allié·es qu'une agression avait eu lieu au sein de la communauté et que la survivante entamait un processus de justice transformatrice. Nous leur avons partagé le cadre que nous avons mis en place et nous nous sommes assuré·es qu'ils et elles partageaient une analyse similaire.

À la fin du processus de sélection, notre équipe de responsabilisation incluait quatre militant·es formidables partageant une vision politique radicale et un intérêt marqué pour les questions féministes. Trois de ces membres étaient des activistes

respectés dans le domaine de la justice sociale avec des décennies de travail communautaire et d'expérience d'organisation, certains d'entre eux avaient déjà des expériences de confrontation avec des auteurs d'agression sexuelle et l'un d'entre eux était impliqué dans la lutte pour l'abolition des prisons. La majorité de l'équipe de responsabilisation était des hommes blancs, hétéros, reflétant la stratégie que nous avons choisie et le quatrième était un militant de longue date non-blanc. Tous connaissaient Tom ou Diane et plusieurs avaient déjà travaillé avec l'un·e ou l'autre. Après avoir présenté les membres de l'équipe de responsabilisation les uns aux autres, le groupe de soutien a révélé les identités de Diane et Tom. Comme des gens les connaissaient, il a fallu un peu de temps pour digérer la nouvelle, particulièrement parce qu'il y a eu un laps de temps gênant où l'équipe de responsabilisation a appris l'identité de Tom avant d'être prête à le confronter. À ce moment-là, le groupe de soutien et Diane ont élaboré une liste de « points à discuter ». Ces points incluaient des informations que l'équipe de responsabilisation pouvait (ou ne pouvait pas) partager avec Tom, à savoir, un résumé très bref de l'agression depuis le point de vue de Diane, le fait que l'agression était le fruit d'une manipulation et non de l'emploi de la force physique ainsi que d'autres détails. Point important, Diane rapporta que cette phase était extrêmement stressante. Partager son histoire avec l'équipe de responsabilisation était faire un pas énorme, public, et parfois terrifiant. Elle ressentait beaucoup de peur, de doutes et de la colère. Le groupe de soutien a donc pris le plus grand soin à l'épauler durant ce processus. Ils et elles se sont posé·es avec elle, et lui ont rappelé qu'elle n'était pas seule pour emprunter ce chemin pénible, mais salutaire et important.

Étape 3 : Communiquer, définir la relation entre les groupes

Pour chaque groupe, nous avons défini des attentes et des rôles clairs. Pour autant, nous avons gardé ouverte la possibilité de les faire varier si besoin.

Le groupe de soutien à la survivante :

- Se concentrait sur les besoins et les désirs de Diane durant tout le processus de justice transformatrice.
- S’auto-formait en cherchant des ressources dans des livres, des fanzines, sur le web et dans nos communautés.
- Soutenait le processus individuel de guérison de Diane en le considérant comme faisant partie intégrante du processus de justice transformatrice.
- Impulsait, surveillait et évaluait le processus de responsabilisation de Tom par l’autre équipe.
- Faisait le lien entre la survivante et l’équipe de responsabilisation, s’assurant que celle-ci connaisse les besoins de Diane et la tienne au courant des avancements tout en respectant les limites de ce qu’elle devait savoir dans son processus de guérison.

L’équipe de responsabilisation :

- S’était engagée sur une pratique centrée sur la survivante tout au long de son travail avec Tom.
- S’auto-formait sur la justice transformatrice en gardant un soutien compatissant envers la transformation de Tom (cette équipe avait à trouver un équilibre entre prendre le temps d’être complètement préparée et l’urgence de la transformation du comportement de Tom).
- Travaillait directement avec Tom afin de le mettre en capacité d’endosser sa responsabilité, de rendre des comptes et de se transformer. (En tant que groupe, il fallait gagner la confiance de Tom et s’engager à respecter son humanité en ne le considérant pas comme un monstre. Par exemple, les membres de l’équipe de responsabilisation réitéraient régulièrement leur

engagement envers la justice transformatrice plutôt qu'envers la justice légale ou la vengeance).

– Rassemblait et transmettait les idées et les suggestions du groupe de soutien à Tom. Par exemple, elle a développé des exercices spécifiques et des tactiques de discussion afin de transmettre les inquiétudes de Diane et des gens qui l'entouraient à Tom.

Le groupe de soutien et l'équipe de responsabilisation avaient des rôles, des points de vue et des responsabilités fondamentalement différentes. Pourtant ils étaient reliés par leur engagement partagé envers les principes de la justice transformatrice et par une analyse similaire des nombreuses formes de violence et d'oppression sexuelle. Notre compréhension de la justice transformatrice demandait que chaque point de vue soit équilibré: l'équipe de responsabilisation avait besoin du groupe de soutien afin de voir de manière continue leur travail avec l'agresseur depuis le point de vue de la survivante, et le groupe de soutien avait besoin de l'autre équipe afin de surveiller les progrès de Tom et pour se rappeler son humanité malgré tout le mal qu'il avait commis. Lorsque les groupes travaillaient et communiquaient bien, ils formaient un continuum depuis Diane, jusqu'au groupe de soutien, du groupe de soutien à l'équipe de responsabilisation et de l'équipe de responsabilisation à Tom, permettant des lignes de communication directes.

Étape 4: Réfléchir, développer, créer un plan de justice transformatrice

Pour nous, il était crucial que le groupe de soutien et l'équipe de responsabilisation développent et se mettent d'accord sur un plan avant qu'ils ne parlent à Tom. Ce plan devait définir nos étapes vers la justice transformatrice à partir du moment où Tom accepterait le processus. On a créé un document dans lequel on a tracé les potentielles « étapes » et on a réfléchi

ensemble aux manières de pousser Tom vers le meilleur résultat possible, aux manières de se protéger du pire scénario, et à quelques entre-deux. Notre plan comprenait :

- Nos objectifs.
- Des idées sur comment approcher Tom pour la première fois.
- Des signes avertissant d'un déni de l'agression par Tom.
- Des précautions contre un retour de bâton (en assurant la sécurité de Diane, en utilisant nos moyens de pression si Tom réagissait en s'organisant de son côté en opposition ou essayait de contacter Diane).
- L'établissement de lignes de conduite pour les rencontres avec Tom (comme construire de la confiance entre Tom et l'équipe de responsabilisation, offrir des ressources, des « devoirs » et des objectifs pour chaque rencontre).
- Travailler sur le processus de responsabilisation de Tom impliquait le dépassement du déni et de la minimisation, d'améliorer son empathie vis-à-vis de la survivante, de faire évoluer ses attitudes malsaines à propos du pouvoir, du privilège et du genre, d'apprendre les bonnes pratiques du consentement⁴² et de l'intimité partagée, et de construire un plan pour prévenir les rechutes éventuelles.

Le processus de justice transformatrice fut en réalité différent de ce que nous avons imaginé durant notre phase de réflexion. Certaines idées ne furent jamais utilisées, et d'autres durent être développées en cours de route. Même si tout n'a pas été utilisé, ça a beaucoup aidé le groupe de soutien et l'équipe de responsabilisation d'avoir réfléchi ensemble à certains problèmes, d'avoir anticipé certaines réactions ou résultats. Nous avons puisé dans les ressources dont nous disposions déjà et nous les avons intégrées à notre plan pour le rendre aussi solide que possible.

42. NdT : Pour le collectif, « le consentement est un échange compréhensible de mots et d'actes affirmatifs concernant l'activité sexuelle ; l'accord, l'approbation ou la permission, librement et activement donnée, sans forçage physique, manipulation, stress ou peur. »

Étape 5 : Convocation, préparer la première approche

Nos deux équipes ont passé plusieurs mois à se préparer mentalement et émotionnellement pour l'approche initiale et la première rencontre avec Tom. Nous avons constaté que localement, les ressources communautaires en matière d'agression sexuelle à destination des agresseurs étaient faibles. Nous avons donc exploré les réseaux de soutien régionaux et nationaux. Nous nous sommes aussi demandé-es :

- Quand et où aurait lieu la première rencontre ?
- Qui approcherait Tom ? Comment inviteraient-ils/elles Tom à la rencontre ? Quand et comment diraient-ils/elles à Tom qu'une survivante cherchait à ce qu'il assume la responsabilité d'un viol ?

Nous voulions une approche qui laisse transparaître la préoccupation (plutôt que la punition), la confidentialité et la sécurité communautaire tout en nous donnant assez de poids afin de contraindre Tom à participer au processus. Dans nos discussions, il nous a été utile de distinguer nos tactiques pour « l'approche initiale », quand nous lui demanderions de venir à une rencontre concernant un problème communautaire, et la « première rencontre », lorsque nous lui dirions que le problème communautaire concernait son comportement et le viol de Diane. Nous avons convenu que deux personnes que Tom respectait allaient se charger de l'approche initiale, en gardant l'échange bref et général afin d'éviter de lui donner trop d'informations sur la rencontre à venir. Après un événement communautaire auquel ils avaient tous participé, les deux membres se sont approchés tranquillement de lui et lui ont dit : « Salut, on aimerait que tu viennes avec nous à une réunion à propos d'un sujet important concernant un membre de notre communauté. » Ils ont éludé les questions de Tom à propos de l'identité du membre de la communauté en disant « Il y a des enjeux de confidentialité. Nous en parlerons durant la réunion. » Ni l'agression, ni le processus de justice

transformatrice ne furent mentionnés. Pour la première approche, nous pensions que moins il en était dit, plus il y avait de chance que Tom participe à la première rencontre (où les détails sortiraient et le vrai travail commencerait). Nous avons fait attention à ne pas partager plus d'informations à propos de l'agression ou du processus de justice transformatrice avec Tom, de peur que cela le fasse fuir, que cela puisse déclencher une réaction agressive, ou qu'il refuse de venir.

Avec le recul, nous avons compris que cette approche avait l'avantage supplémentaire d'activer en Tom les cadres mentaux dont lui et nous avons besoin pour ce processus : responsabilité, attention, confiance (nous allions lui confier une préoccupation communautaire), au prix éventuel qu'il se sente trahi par notre demi-vérité. En revanche, une approche « autoritaire » aurait risqué d'activer une réaction de défense chez Tom ou aurait pu le conforter dans son « chemin », le contraire de ce dont nous avons besoin dans ce processus.

Bien que cette première invitation au processus semblât assez simple, ce fut un temps extrêmement stressant pour Diane, pour le groupe de soutien et l'équipe de responsabilisation. Nous avons soutenu Diane et nous nous sommes soutenus les uns les autres, dans nos moments de doute et d'anxiété quant à l'efficacité de la première approche et des premières rencontres. Notre groupe de soutien et l'équipe de responsabilisation ont perdu quelques personnes, à cause de l'intensité croissante du processus et l'engagement en termes de temps et de disponibilité. En tout cas, à ce moment-là du processus, les gens voyaient comment les choses allaient se dérouler.

Étape 6 : Construction, la première rencontre

L'équipe de responsabilisation a planifié la première rencontre en essayant d'anticiper les potentielles réactions de Tom : ça allait être la première fois que Tom entendrait que Diane avait

été violée, qu'elle avait été profondément blessée par son comportement, et que nous lui demanderions de s'engager dans un processus long et complexe de justice transformatrice. Nous avons considéré le panel des affects que Tom pourrait ressentir et/ou exprimer

– L'impression qu'on se ligue contre lui. Afin de minimiser les chances que cela arrive, nous avons limité la première rencontre aux deux membres que nous avons choisis, ceux en qui Tom avait le plus confiance et ceux qu'il respectait le plus.

– Le déni, l'indignation, le remords, la honte, la culpabilité, et une attitude défensive. Avec ces sentiments en tête, nous ne nous attendions pas à grand-chose au début. Nous avons fixé et respecté de bonnes limites, et utilisé l'écoute active.

– Le sentiment d'être trahi par la survivante et l'équipe de responsabilisation. Nous avons essayé de construire de la confiance et de la sécurité dès le départ en écoutant avec compassion (mais de manière critique) le récit de son expérience, en lui laissant de l'espace pour ressentir la trahison et le déni, et en l'autorisant à donner son avis sur le processus de justice transformatrice.

– Être submergé par trop d'informations. Afin d'éviter cela, on a fait les choses simplement au début.

Durant la première rencontre, les deux membres de l'équipe ont calmement dit à Tom qu'une membre de la communauté avait vécu son comportement comme un viol. Ils ont révélé l'identité de Diane, et ont partagé quelques-uns des « points à discuter » du groupe de soutien. Ils ont expliqué que Diane et la communauté avaient fait l'expérience d'un tort qui devait être réparé de manière responsable. Ces points furent communiqués verbalement et dans un document écrit pour que Tom puisse le relire plus tard et le digérer. Après cette rencontre, les membres de l'équipe de responsabilisation ont débriefé, ont tenu le groupe de soutien au courant, se sont soutenus mutuellement et se sont reposés, autant qu'ils le pouvaient. Leur travail venait tout juste de commencer.

Étape 7 : Transformation, rencontre(s) avec l'équipe de responsabilisation

Heureusement, l'approche initiale et la première réunion ont mené à des rencontres régulières entre Tom et l'intégralité de l'équipe de responsabilisation. Durant chaque réunion, l'équipe accordait un large temps pour prendre des nouvelles les uns des autres et pour digérer ses émotions. L'équipe de responsabilisation a joué plusieurs rôles attendus et inattendus, comme le rôle de soutien, d'ami, de rival, de thérapeute, d'enquêteur, de négociateur et de juge. Comme prévu, nos sentiments personnels, tels que la colère et le jugement, ont émergé. Nous avons donc constamment insisté sur l'engagement de toute l'équipe en faveur de la justice transformatrice – et non envers la punition – ainsi que sur la construction d'un climat de confiance et de respect.

Les rencontres avec Tom furent concentrées sur :

- Remettre en question la culture du viol : transmettre doucement les informations, en commençant par les définitions et les statistiques des agressions sexuelles ; étudier et discuter des fanzines et des ressources ; répéter notre définition du viol et montrer comment cette définition différait de la définition juridique et des mythes dominants ; explorer les différences entre intention et impact ; et combattre la primauté que la culture du viol donne à l'intention de l'agresseur plus qu'aux conséquences de son comportement sur la survivante et la communauté.
- Explorer d'autres scénarios : décrire des situations impliquant de la culpabilité, de l'intention, de la manipulation, et les relier à l'incident ; demander ce à quoi ressemblerait une prise de responsabilité même dans le cas où Tom n'aurait pas commis d'erreur.
- Se concentrer sur l'expérience de la survivante : comment Tom imagine ou perçoit ce qu'a pu voir et ressentir Diane ? Lui demander ce qu'il retient des déclarations de Diane ; demander qui a eu ce qu'il ou elle voulait ; réaffirmer l'expérience de la

survivante ; insister sur les ressentis et l'empathie ; comprendre le sens et la pratique du consentement.

– Se lier à Tom : partir de son activisme et des cadres anti-oppressifs qu'il connaît, l'impliquer dans la résolution de problèmes ; pousser Tom hors de sa zone de confort ; demander à Tom de s'imaginer membre d'une équipe de responsabilisation pour quelqu'un d'autre ; se donner et discuter des devoirs à faire ; s'entraîner à l'écoute active et à se regarder dans un miroir.

Nous nous sommes aussi attendus à ce que Tom essaye de manipuler les conversations afin d'éviter d'accepter la douloureuse réalité.

Les membres de l'équipe de responsabilisation ont tenté d'éviter cela par :

- La pratique de jeux de rôles sur les comportements défensifs.
- Le développement de mantras en cas de situations compliquées (par exemple, « Diane a vécu ça comme un préjugé »).
- Le récit et l'analyse de chaque réunion avec Tom, avec une attention particulière à détecter des signes de manipulation.

Durant ce processus, une difficile et récurrente question était de savoir si l'équipe de responsabilisation et Tom avaient atteint leurs objectifs. Cette équipe avait des buts clairs pour Tom, à savoir, qu'il admette le viol et cherche de l'aide professionnelle. En même temps, nous étions frustré-es sur la manière de mesurer ou d'évaluer ces buts. Nous ne voulions pas seulement que Tom change son langage et son comportement, mais qu'il internalise ce qu'il apprenait et qu'il le « capte » sensiblement. L'observation des comportements et des déclarations était une façon de mesurer le changement, mais nous avons réalisé qu'il n'y avait aucune garantie qu'il était vraiment « en train de capter ». Étant donné la difficulté à mesurer notre succès, il fut crucial de poser des objectifs clairs pour Tom dès le début de ce long processus de transformation.

Les objectifs de Tom :

- *S’informer* sur les agressions sexuelles, le consentement, les privilèges, le patriarcat, la socialisation genrée et la culture du viol.
- *Respecter* les limites physiques et communicationnelles pour la sécurité de Diane.
- *Interroger* son comportement passé pour y déceler d’autres expériences de manipulation et d’agression; reconnaître et être en mesure de rendre compte de ce passé; et préserver la sécurité de la communauté aujourd’hui et demain si ce comportement se répète.
- *Chercher* une aide professionnelle pour agresseurs ou rejoindre un groupe de parole d’agresseurs.
- *S’éduquer* afin de profondément comprendre l’incident, son intention et le comportement qui ont été les siens, et la souffrance que Diane et ses proches ont subie.
- *Discuter* et formaliser des situations de consentement pour de futures relations.
- *S’engager* dans des actes de réparation envers Diane et la communauté.

Étape 8 : Évaluation, les leçons apprises

Aussi préparé-es que nous l’étions, nous avons appris d’importantes leçons que nous n’avions pas anticipées.

- La situation – Comme pour de nombreux viols dans des communautés militantes – implique la coercition, la manipulation, et/ou une légitimité, pas la force physique pure, et nous avons réfléchi à quel point les mythes et la culture du viol sont profondément ancrés dans nos propres cercles activistes. Le privilège masculin [*male entitlement*⁴³], le racisme, et l’ignorance de la culture du viol ont fait qu’il a été difficile

43. NdT: Le terme *entitlement* renvoie, pour quelqu’un, au fait de penser que certaines choses lui sont dues, de se sentir dans son bon droit, de se sentir légitime à obtenir un certain nombre de choses, et par exemple, dans la sphère intime, des relations sexuelles.

pour Tom de reconnaître son comportement comme un viol.
– Il était difficile de mettre en balance les besoins de confidentialité de Diane avec le besoin d’avertir la communauté à propos de Tom et cela est resté une tension non résolue dans notre processus de justice transformatrice.

– Les transformations de Diane et de Tom devaient suivre leur propre chemin, ce qui pouvait signifier que Tom pouvait être prêt à réparer le préjudice qu’il avait causé avant ou après que Diane ne soit prête à l’accepter.

Nous aurions dû être plus sérieux-ses sur la communication entre les deux équipes. Cela semblait simple, mais parfois c’était trop pour nous de prévoir une autre réunion ou d’appeler. Qu’importe l’excuse, nous avons appris à prendre du temps pour savoir comment chacun-e va à un moment donné. C’est bien plus important que nous ne le pensions.

Nous nous sommes tellement impliqué-es dans le processus de responsabilisation de l’agresseur que le groupe de soutien a commencé à perdre le fil du processus de guérison de Diane. À un certain point, nos rendez-vous n’étaient qu’à propos des progrès de Tom, et nous manquions de temps pour parler des besoins de Diane. Nous apprenons à remettre la santé physique et mentale de Diane au centre de notre processus à travers des gestes comme étendre notre cercle de soutien, lire des fanzines ensemble et mettre en place un *trigger plan*⁴⁴ comme moyen pour Diane d’identifier et de surmonter ses anxiétés. Lorsqu’elle fait l’expérience de souvenirs ou des réactions traumatiques, le *trigger plan* que nous avons développé l’aide à identifier ce qui lui arrive et ce qu’elle doit faire pour se sentir mieux.

Le collectif Chrysalis est toujours activement engagé dans ce processus de justice transformatrice centré sur la survivante.

44. NdT: «Trigger» signifie «détonateur» ou «gâchette». Synonyme ici d’«avertissement», ce terme est beaucoup utilisé dans certains milieux militants, sous l’acronyme «TW» (*Trigger Warning*) pour avertir qu’on va aborder un sujet qui peut heurter.

Plus nous apprenons, plus nous comprenons que c'est un engagement profond qui requiert beaucoup d'énergie et de patience. Notre processus inachevé a duré presque deux ans jusqu'ici et nous avons traversé des périodes difficiles. Cependant, nous voyons la guérison et la transformation apparaître clairement, doucement et régulièrement, pour toutes celles et ceux qui y sont impliqué·es. Cette expérience nous a lié les un·es aux autres de manière inattendue et puissante. Elle réaffirme notre engagement collectif dans la transformation de nous-mêmes et de nos communautés.

QUAND LA COMMUNAUTÉ RÉAGIT À LA VIOLENCE CONJUGALE

anonyme • « Community Responds to Domestic Violence » • creative-interventions.org

Le récit qui suit a été publié dans le cadre de Story Telling and Organizing Project⁴⁵ (STOP) : il s'agit d'un des deux projets phares de l'organisation Creative Interventions (CI), fondée en 2004 à Oakland, en Californie, par Mimi Kim, Beth Richie et d'autres.

Après la fondation de Critical Resistance et de INCITE! au début des années 2000 et le développement d'une critique du complexe industriel-carcéral, la nécessité de diffuser des exemples d'alternatives concrètes au système pénal et au recours aux forces de l'ordre se fait sentir. Creative Interventions est explicitement créée dans ce but : fournir des outils permettant de faire cesser des situations de violences entre des personnes sans en passer par les instruments étatiques. L'organisation affiche clairement ses ambitions, en déclarant que son but n'est pas l'éradication de la violence mais la libération⁴⁶. Dans ce sens, l'organisation n'exclut pas l'utilisation de la force ou de la contrainte lors de processus de responsabilisation communautaire face aux résistances courantes de la personne ayant causé du tort.

45. Que l'on peut traduire par « Raconter des histoires et s'organiser ».

46. C'est la phrase d'accueil du site internet de Creative Interventions : « Our goal is not ending violence. It is liberation. » (Beth Richie).

Creative Interventions propose deux types d'outils. D'un côté la mise en récit et la diffusion de réponses collectives à des situations de violences : c'est le projet STOP. De l'autre, la création d'une boîte à outil, qui propose un modèle d'accompagnement des processus de justice transformatrice : c'est le Creative Interventions Toolkit⁴⁷.

Le projet STOP repose sur la conviction que la responsabilité communautaire n'est pas une innovation contemporaine mais qu'elle est issue de rapports présents depuis des générations et que les réponses collectives aux violences ne sont pas rares. Le manque d'exemples est donc dû à une dévalorisation des actions communautaires, ou à un manque de traces laissées, plutôt qu'à une absence. Le recueil, la documentation et la diffusion de ces récits ont pour but de renforcer les capacités collectives à lutter contre les violences interpersonnelles et étatiques, en mettant en lumière les réussites mais aussi les échecs, les contradictions et les limites. Leur site internet donne d'ailleurs la possibilité de contribuer à ces récits, pour multiplier ces histoires pas si anecdotiques et ouvrir l'imaginaire.

Dans le sillon de ce que porte Mariame Kaba dans son introduction à la « Lettre au mouvement contre le viol », Creative Interventions se prononce contre l'approche individualisante des associations de soutien aux victimes et croit fermement que les personnes qui font face à la violence sont les plus inspirées pour y mettre fin. Elle soutient que les proches, les familles et les ami·es sont les premier·es expert·es sur ce qu'il

47. Littéralement « la boîte à outils d'interventions créatives » : il s'agit d'un guide de 576 pages publié en 2012 et réédité en 2018, issu d'une période d'élaboration avec les contributions de plus de cent personnes, tirant des leçons d'interventions dans vingt-trois situations de violence. Ce guide est sur le point d'être traduit en français. Pour plus d'informations, voir creative-interventions.org/toolkit/.

convient de faire dans une situation de violence. Le texte ci-dessous en est une bonne illustration : pas d'action héroïque, pas de geste spectaculaire, mais un groupe de personnes qui se connaissent et cherchent ensemble à sortir l'une d'elles des griffes de son mari violent. Jouer avec les enfants, laisser son numéro de téléphone, venir rendre visite, préparer du thé... autant de petits gestes qui, mis bout à bout, remplissent leurs objectifs. Cette femme, dont nous ne connaissons pas le nom, reprend possession de sa maison, ses enfants vont bien, et son mari a quitté le domicile, conformément à ce qu'elle souhaitait. Ce texte est une transcription traduite de façon très littérale afin d'essayer d'en conserver toute l'oralité.

Il y a deux ans, j'étais mariée à un homme avec qui j'avais été pendant dix ans, et notre relation a eu des accrocs, a connu des difficultés que beaucoup de gens traversent. Au cours de la dernière année de notre mariage, mon ancien partenaire suivait une formation pour devenir agent de police et, au même moment, on déménageait dans un nouvel État. On faisait face à de gros problèmes dans notre mariage et les choses étaient devenues plus difficiles. J'avais de plus en plus peur de quelqu'un avec qui j'avais pourtant l'habitude de me sentir vraiment en sécurité.

J'avais trois enfants d'à peu près 10, 6 et 4 ans à l'époque. Ils étaient témoins de beaucoup de disputes, de cris, de portes claquées, de beaucoup de choses que je savais être risquées à voir pour eux. Ma maison me semblait de plus en plus dangereuse, de plus en plus comme si je ne savais pas ce qui allait se passer. Je l'ai vu agir de manière très autoritaire, comme je ne l'avais jamais vu avant. J'avais peur de quitter la maison, j'avais peur de rentrer à la maison, j'avais peur de dormir dans mon lit.

Je pense que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, ça a été un soir où je suis allée chez un·e ami·e⁴⁸ et où mon partenaire m'a suivie avec sa voiture. Quand je suis arrivée chez mon ami·e, il s'est arrêté, il est sorti de la voiture en même temps que moi, et il s'est mis à crier et me hurler des choses horribles. J'avais très peur mais je ne savais pas quoi faire. Je savais que partout où j'irais, il me suivrait. Alors j'ai décidé d'aller à mon bureau, qui était tout près, il faisait nuit donc c'était sûr qu'il n'y aurait personne. J'avais une clé du bâtiment, j'ai couru dans mon bureau, même si, lui, n'avait pas la clé pour y entrer. Pendant tout ce temps, il me criait dessus, essayait de me faire venir avec lui, de m'embarquer dans une conversation avec lui. Et quand je suis enfin entrée dans le bâtiment, j'ai attendu quelques minutes et il est parti. Voilà la situation à laquelle j'étais confrontée.

Alors j'ai appelé une amie, qui est venue me retrouver à mon bureau; et elle m'a suggéré d'appeler un·e autre ami·e, qui avait une maison où je pouvais aller pendant qu'on réfléchissait à ce qu'on devait faire, et donc c'est ce que j'ai fait. Quand on est arrivées là-bas, tout le monde s'est assis dans le salon et m'a rassurée en me disant que j'étais en sécurité ici, vraiment je l'étais, qu'ils et elles étaient heureux·ses de m'accueillir, qu'ils et elles comprenaient, que là, je fuyais quelqu'un de furieux et d'armé, mais je me sentais quand même mal. J'avais l'impression d'exposer ces personnes à quelque chose que je ne pouvais pas contrôler, quelque chose dont j'étais, genre, terrifiée, mais je savais pas, je savais pas quoi faire d'autre à ce moment-là, puis ils et elles disaient que c'était là où ils et elles voulaient que je sois.

Mes ami·es m'ont demandé s'il y avait des gens que je pouvais réunir, que je pouvais appeler et dont je pourrais apprécier le soutien à ce moment. J'imagine que je devrais dire que faire partie de cette organisation communautaire, Ubuntu, qui s'engage à mettre fin aux violences sexuelles, signifiait qu'on avait

48. NdT: L'anglais « a friend » ne fournit pas d'indication sur le genre de la personne.

une façon de, genre, réagir ; que je savais que les gens allaient se rassembler. Je savais que si j'avais besoin d'aide, des gens viendraient parler avec moi et on pourrait trouver une solution ensemble. Donc, j'avais pas l'impression, je trouvais pas ça étrange de se retrouver, d'appeler des gens et de leur dire : « Eh, j'ai besoin d'aide, et c'est ça qu'il se passe ». Et en même temps, en vivant ça chez moi, j'avais l'impression que les gens me verraient différemment, qu'ils me jugeraient, qu'ils me trouveraient hypocrite, qu'ils me trouveraient faible. Et je me souviens avoir été très troublée par ça les premiers jours. Mais les gens m'ont rassuré en me disant que c'était exactement le but de l'organisation, et que subir une violence n'est pas une question de force ou de faiblesse, que subir une violence c'est comme ça, et que c'est ce qu'on choisit de faire à ce sujet qui importe.

Donc, on a passé des coups de fil et demandé aux gens de venir. Sept ou huit personnes sont venues et ont commencé à discuter de ce qu'il fallait faire. Et moi, à ce moment-là, je me sentais encore bouleversée, j'étais toujours en train de me demander : « Est-ce que ça m'arrive vraiment ? » et « Qu'est-ce que je peux faire pour, je sais pas, arranger les choses ? » Plutôt que de se projeter au lendemain, ou à la semaine prochaine. Mais je pense que mes envies étaient de l'ordre de : « Je veux être chez moi ; je veux que mes enfants se sentent en sécurité ». Je crois que j'ai dit : « Je veux que X parte. » Je pense que c'était essentiellement ça à ce moment-là. Et puis on a réfléchi à ce qui devait se passer maintenant, dans l'heure, le jour suivant, la semaine suivante, pour qu'on réponde à ces envies, alors on a simplement fait le tour de la question. Donc si je veux être chez moi, comment fait-on en sorte que ça soit possible ? Comment fait-on en sorte que ce soit un espace sûr ? Et je pense que l'une des réponses à cette question était, au moins dans un futur proche, d'avoir des ami-es avec moi.

On a donc fini par établir un calendrier. On a envoyé un mail avec un calendrier pour la semaine, avec des créneaux à remplir,



et j'ai été surprise que des gens le remplissent. Et ils et elles sont vraiment venu-es. Ils et elles venaient tous les jours et s'asseyaient dans mon salon, ils et elles apportaient à manger et on s'asseyait ensemble. J'étais émerveillée. C'était la bonne solution, c'était comme ça qu'on a pu faire en sorte que la maison redevienne un espace sûr pour moi.

Lorsqu'on a réfléchi à si on devait ou non appeler la police, j'ai senti que j'avais besoin d'aide pour calmer la situation, mais je ne savais pas quoi faire, parce que je ne peux pas appeler ses amis au travail, et ça ne me semble pas une bonne idée de les appeler de façon informelle, parce que qui sait ce qui va se passer en faisant ça. Et les appeler de manière assumée ne semble pas nécessairement apporter plus de garanties de résultat que ça. On a donc essayé de réfléchir à qui pourrait parler à X. Et je pense qu'on a trouvé des personnes dans la communauté à qui il pourrait parler s'il était prêt à le faire. Ma mère a parlé à X. Et elle était prête à aller le voir. Il était... il était complètement enragé, et pour je ne sais quelle raison, elle n'était pas du tout intimidée, et elle a juste pu lui parler très calmement.

Il y avait des gens qui vérifiaient comment j'allais, des gens qui restaient pendant la journée, parfois la nuit, pendant la semaine qui a suivi, et ça faisait juste du bien. C'était tellement agréable d'avoir cette maison pleine, tu sais, une maison remplie de gens qui passaient, et tu sais les gens jouaient avec les enfants, et on faisait de l'art dans la cuisine, et il y avait toujours quelqu'un pour faire du thé, et je ne me sentais pas seule.

Et si on parle de ce qui a marché, je pense que la plus grosse réussite est d'avoir obtenu les trois choses que je voulais, que j'ai identifiées comme des souhaits à concrétiser. Mes enfants ont traversé cette période en se sentant en sécurité; X a quitté la maison; j'ai pu rentrer chez moi; et tout cela s'est passé en assez peu de temps. En termes de succès donc, je dirais qu'en

fin de compte, pour moi en tant que survivante, ce sont ces réussites qui ont été les plus significatives.

Une autre réussite en terme de communication a été, je pense, le fait qu'on a tout de suite constitué une liste de numéros de téléphone, c'est l'une des premières choses qu'on a faites. Donc j'ai toujours su que je pouvais appeler quelqu'un, et que les gens appelleraient pour prendre de mes nouvelles. Parce qu'à l'époque, je pense que c'était difficile, j'avais peur que les gens s'épuisent, j'avais peur que les gens se sentent dépassés à cause de moi et de mes problèmes. Donc le fait que je ne devais pas constamment, heure par heure, m'efforcer à ce que certains besoins soient comblés simplement parce qu'on les avait identifiés comme tels en amont et le fait qu'il y avait suffisamment de personnes impliquées, m'a donné l'impression que personne ne portait tout sur ses épaules, ou plus qu'il ou elle ne le pouvait. Ce n'est certainement pas que les choses n'étaient pas dures à vivre, parce que c'était vraiment dur.

Je pense que ce qui a été utile, c'est que ce n'était pas une intervention où l'on se demandait genre: « Comment on va m'éloigner de X? » C'était plutôt du genre « Comment on va s'assurer qu'il n'y a pas de souffrance dans notre communauté? Comment s'assurer qu'on a fait de notre mieux pour remédier à cela? » Et puis le fait que le problème, c'était toujours la blessure. C'était toujours les événements ou les comportements, ou les choses néfastes qui se produisaient, mais ce n'était pas lui qui posait problème. Pas non plus mon choix de rester aussi longtemps que je l'ai fait. Mais c'était... pas la relation qui posait problème.

Cela m'a permis de sentir que je pouvais venir dans un espace et dire ce dont j'avais besoin, ce qui, à l'époque, impliquait vraiment de ne pas être quelqu'un qui lui aurait fait du mal en engageant le pouvoir de l'État, ce qui – que cela m'ait été bénéfique ou non à ce moment-là – n'aurait pu avoir que des effets négatifs sur lui. Et puis j'ai dû prendre une décision sur

ce dont j'avais vraiment besoin à ce moment-là pour faire mon travail, pour prendre soin de mes enfants, pour traverser cette journée, pour guérir. Tu vois ?

Il faut qu'on soit confiant-es dans le fait que les gens sont experts de leur propre vie, les prendre au sérieux et croire en l'idée qu'ils et elles garderont le cap afin de passer de la blessure à la transformation. Je pense que cela vient... surtout des personnes qui traversent un préjudice et qui portent elles-mêmes un regard sur ce qu'elles veulent. Et on a besoin de donner aux gens le temps d'identifier ce que c'est et d'être prêt à supporter l'inconfort de ne pas pouvoir sauver quelqu'un d'une manière simple ou rapide. Je pense que ces valeurs ont finalement été les plus réconfortantes pour moi.

SISTAS MAKIN' MOVES

Une organisation de femmes à l'échelle d'un quartier

Sista II Sista • «Sistas Makin' Moves, Collective Leadership for Personal Transformation and Social Justice» • *The Color of Violence* • édité par Duke University Press • 2006

*Le texte qui suit a été écrit collectivement au sein de l'organisation de jeunes femmes de couleur, Sista II Sista (SIIS), dix ans après leurs débuts en 1996 dans un quartier de Brooklyn à New York. Elles font le récit de leur réaction à la suite du meurtre par la police de deux adolescentes dans leur quartier en l'an 2000. Le collectif mène des actions à différents niveaux: des campagnes contre le commissariat local, de sensibilisation sur le harcèlement sexuel et les violences policières ainsi qu'un travail d'organisation communautaire pour faire face aux violences sexistes. En 2004, à la suite de ces multiples interventions politiques, elles définissent une zone à l'échelle du quartier, la Sista's Liberated Ground, «où la violence contre les Sistas n'est pas tolérée, où les femmes se tournent les unes vers les autres plutôt que vers la police». Dans la lignée du livre *The Color of violence*, dont est issu ce texte, elles proposent une compréhension systémique et mondiale de la violence. Elles engagent à ce titre des actions en solidarité avec d'autres mouvements féministes dans le monde, comme avec les femmes de Ciudad Juárez, confrontées à une épidémie de féminicides, ou en soutien avec leurs sœurs irakiennes, en manifestant devant des centres de recrutement de l'armée durant la guerre menée en Irak par l'administration Bush.*

SIIS se définit comme une organisation communautaire « de femmes ouvrières, jeunes et adultes, noires et latinas, qui construisent ensemble un modèle de société basé sur la libération et l'amour ».

Partant du constat qu'elles sont confrontées à une tresse d'oppression (racisme, classisme, sexisme, âgisme, etc.) et qu'aucune organisation existante ne leur permet de participer pleinement à la construction d'un pouvoir collectif pour transformer la société, elles créent leur propre organisation, dans un objectif d'autodétermination et de transformation personnelle et sociale grâce à la lutte. Elles prennent le contre-pied des programmes sociaux qui les placent dans des positions de bénéficiaires des aides sociales ou de victimes ayant besoin de services. Si elles croient que la fraternité et la sororité offrent un potentiel énorme, elles pensent qu'elles doivent se construire à partir d'un processus de lutte.

L'événement fondateur de leur groupe est une Freedom School (école de la liberté) pour les jeunes femmes noires et latinas, lors de l'été 1996. Elles lancent ce programme d'été de plusieurs semaines sans argent ni infrastructure. Elles animent des ateliers sur l'organisation communautaire, la culture b-girl dans le breakdance, le sexisme dans le hip-hop, l'histoire des femmes révolutionnaires de couleur, les arts martiaux et la photographie. Après cet été, l'organisation devient active tout au long de l'année. L'objectif est de « participer au développement holistique de jeunes femmes de 13 à 19 ans afin qu'elles prennent des rôles de leadership forts dans leurs communautés ». Ceci grâce à un empowerment individuel et collectif, par le biais d'ateliers qui leur permettent d'explorer leurs capacités physiques à travers des cours de danse ou

*d'autodéfense, de relier leur expérience personnelle à des questions plus larges d'oppression et de résistance, ou de se former à la création de médias vidéo*⁴⁹.

Le poème collectif rédigé à la fin de la Freedom School de 1996 finit ainsi: «Plus une seule Sista étranglée, poignardée, abattue nulle part. Ensemble, pour toujours, sistahood».

[...]

Suite au meurtre de deux adolescentes racisées à Bushwick par un agent de police et un policier auxiliaire, au cours de l'été 2000, nous, SIIS, avons identifié la violence contre les jeunes femmes de couleur comme notre principal problème. Nous avons réalisé que la majorité de nos membres avaient été confrontées à un certain niveau de violence dans leur vie et, en lançant une enquête communautaire auprès de quatre cents jeunes femmes de Bushwick, nous avons pu confirmer la gravité du problème⁵⁰.

En 2001, des membres du SIIS se sont mises à jouer des sketches dans les rues de Bushwick dans le but de sensibiliser les gens à ce problème. Nous avons également organisé un forum communautaire en octobre 2001 avec INCITE! afin d'élaborer des stratégies communautaires pour résoudre les problèmes de violence dans nos communautés. [...]

En 2002, nous avons lancé Action Summer pour promouvoir une action au long cours autour de ces questions. Dans le cadre d'Action Summer, nous avons réalisé une vidéo documentant le harcèlement policier des jeunes femmes à Bushwick,

49. Pour plus d'informations, voir deux vidéos d'entretiens menés par Nadine Naber. Une interview d'une heure réalisée en 2003 avec deux membres, Verónica Giménez et Loira Limbal, est disponible en vidéo ici: <https://deepblue.lib.umich.edu/handle/2027.42/55718>. Une autre vidéo, de vingt-six minutes, réalisée dans le cadre d'une discussion avec dix activistes, en 2004, est disponible sur youtube sous le nom de Global Feminisms Project: US Thematic Film.

50. NdT: Le questionnaire d'enquête, les communiqués et les tracts du collectif sont disponibles sur incite-national.org.

intitulée « Vous avez le droit de rompre le silence ». Le projet vidéo a véritablement réussi à mettre en œuvre un travail de recherche (enquêtes et statistiques) ainsi qu'à recueillir, dans la rue, le point de vue de jeunes femmes, de militantes communautaires et d'agents de police locaux. Nous avons également organisé une journée d'action à la fin de l'été devant le commissariat du 83^e district de Bushwick pour mettre en avant la question de la responsabilité. Plus de deux cent cinquante membres de la communauté ont participé à l'événement et une pétition a recueilli deux cents signatures pour demander la fin de la violence et du harcèlement policier contre les jeunes femmes de Bushwick. Il y a eu des prises de parole, du breakdance, de la poésie et une projection de notre vidéo.

Cet événement a clamé haut et fort que le harcèlement de jeunes femmes par la police ne serait pas toléré par une communauté soudée. L'action a permis de mettre en pratique notre modèle d'organisation et elle a réussi à embarrasser publiquement le commissariat local devant de nombreux habitant-es et devant la presse, avertissant la police qu'elle était surveillée. Mais, en retour, les SIIS ont été durement surveillés et harcelés. Ainsi, dès le lendemain, une toute petite unité mobile du département de police de New York (NYPD) était garée devant local du SIIS. Ils s'amusaient avec les fils du téléphone sur le poteau à l'extérieur et le « mini-commissariat » est resté garé là pendant deux semaines, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, avec en permanence un flic à l'intérieur. Cela nous a vraiment fait peur. Mais c'était l'époque de la « guerre contre le terrorisme », nous étions conscientes qu'il ne s'agissait pas seulement de représailles isolées et arbitraires de la part de ce commissariat et nous savions que nos allié-es subissaient une surveillance et un harcèlement tout aussi importants.

Nous avons d'abord rencontré des consœurs pour documenter notre expérience et élaborer une stratégie de réponse. En ce qui concerne notre travail, nous avons réalisé que nos

conversations et nos actions étaient alors surveillées de près... Nous avons organisé davantage de formations « Connaissez vos droits » pour tous les membres, et chacune d'entre nous portait en permanence un numéro d'avocat·e militant·e bénévole. Bien que la plupart de nos membres soient restées engagées, les parents de familles sans-papiers sont devenus moins actifs et ont encouragé leurs filles à ne plus participer. Nous avons eu d'intenses discussions avec les mères de famille, et nous avons compris que tout était désormais plus compliqué. Nous ne pouvions pas vraiment faire grand-chose contre le harcèlement, mais nous le documentions et nous procédions avec plus de prudence pour assurer notre sécurité à toutes. Indépendamment de ces méthodes d'intimidation, notre travail s'est poursuivi.

[...]

Au SIIS, nous pensons qu'une véritable transformation sociale doit être holistique⁵¹, que le changement vient de l'inspiration, de l'expression de ses émotions et de sa culture, et d'un message politique fort.

La production de vidéos, les journées d'action, les formations, les ateliers d'autodéfense et le travail collectif quotidien, comme le fait de faire du porte-à-porte et de distribuer des tracts, ont renforcé le soutien de la communauté à notre travail militant. Alors que SIIS a d'abord essayé des jets de canettes sur son local, balancées par des jeunes types ne voyant pas l'intérêt d'un espace réservé aux femmes, nous rassemblons à présent des centaines de sympathisant·es du quartier, toutes générations confondues, et pas seulement des femmes, lors d'actions contre la police et l'armée. C'est le résultat d'années de sensibilisation et de discussions dans la rue. Au fur et à mesure que notre travail sur la violence s'est développé, nous l'avons divisé en trois domaines: demander des comptes sur les questions de harcèlement sexuel et de violence contre les jeunes femmes de couleur à Bushwick;

51. NdT: Une approche qui affirme qu'on ne peut pas correctement régler un problème sans le replacer dans son contexte global.



construire une alternative à la police vers laquelle les femmes peuvent se tourner en cas de violence interpersonnelle; et créer une solidarité avec les femmes confrontées à la violence dans le Tiers-monde.

Le Sista's Liberated Ground

Nous avons appris de nos expériences que nous devons adopter une position publique ferme contre les violences policières subies par les jeunes femmes, et en même temps trouver les moyens pratiques de mettre en œuvre des solutions créatives face à ce problème. En 2002, nos efforts ont coïncidé avec la couverture par les médias locaux du retard accumulé par la police de New York dans les affaires de violences conjugales: plus de cent mille cas signalés n'ont eu aucune suite. Cette inaction flagrante met encore plus en danger la vie des femmes. Ces informations ont étayé notre critique de la police en tant qu'institution intrinsèquement oppressive, inappropriée et inefficace pour mettre fin au cycle de la violence contre les femmes. Mais pour réellement construire un pouvoir collectif, nous devons faire plus que critiquer l'institution ou le système – nous devons aussi commencer à envisager et à créer ce par quoi nous voulons le remplacer. Il nous fallait une option concrète sur laquelle les Sistas puissent compter pour faire face à la violence sexiste constante dans la rue, à l'école, au travail et à la maison. La stratégie de SIIS pour notre campagne d'organisation consiste à provoquer des changements institutionnels aussi bien que sociaux et culturels et de créer des alternatives dans le même temps.

Sista's Liberated Ground (Zone libre des Sistas, SLG) constitue notre alternative locale à la police. Le SLG a été le travail de changement social le plus difficile que le SIIS ait jamais entrepris. [...] Nous avons établi une zone à l'intérieur de laquelle la violence contre les femmes n'est pas tolérée, et où les femmes se tournent les unes vers les autres plutôt que vers

la police pour faire face à la violence dans leur vie. Le SLG, c'est aussi une vaste campagne de sensibilisation avec des dépliants, des affiches, des T-shirts, des autocollants et des peintures murales pour marquer ce territoire. Il existe également une ligne téléphonique que les femmes peuvent appeler pour s'engager dans le SLG. Les membres de l'équipe animent aussi une série d'ateliers pour les jeunes femmes de la communauté sur le sexisme, la résolution des conflits, l'autodéfense collective et d'autres sujets afin de sensibiliser et de tisser des liens entre les femmes du quartier. Notre nouvelle vidéo, «No More Violence Against Our Sistas!» (Stop à la violence envers nos sœurs!) sera utilisée pour l'éducation politique au sein de la communauté. SLG organise également les Sista Circles, des collectifs de soutien et d'intervention pour les cas de violences sexistes composés de femmes qui peuvent être des amies, des voisines et des collègues de travail. Nous mettons d'abord en pratique ces cercles de femmes dans notre Freedom School avec nos membres pour expérimenter ce qui crée le soutien collectif et une réelle responsabilité.

L'inauguration du SLG a eu lieu le 28 juin 2004, lors de notre fête de quartier. Au milieu des artistes et de la musique, des membres de la communauté ont lu à voix haute et se sont engagé-es sur la déclaration du SLG :

«Je crois que dans la lutte pour la justice, la sécurité personnelle des femmes est une question communautaire importante. La violence contre les femmes nuit aux familles, aux enfants et à toute la communauté.

En tant que membre de cette communauté, je m'engage à mettre fin à cette violence.

Je soutiens le SLG, un endroit où la violence contre les femmes n'est pas tolérée.

Je m'engage à travailler avec la communauté pour affronter collectivement ces cas de violences sans l'intervention de la police.

Je m'engage à créer des relations fondées sur le respect, l'amour et le soutien mutuel ainsi qu'à lutter pour la justice et la libération à un niveau personnel et communautaire.»

[...]

« Aujourd'hui, je marchais dans la rue et je me sentais à la fois détendue et bizarre. Je portais un débardeur avec un short et des baskets. Et franchement, j'étais VRAIMENT stylée. J'avais les cheveux détachés et un sourire radieux. Mais je me sentais quand même bizarre. Je me pavanais. Mes hanches se balançaient au rythme de ma musique tandis que mes seins rebondissaient sur une autre mélodie. Je me sentais si bien et si détendue que je n'ai même pas remarqué que pendant la dernière demi-heure, alors que je marchais dans une rue bondée d'hommes, personne ne m'avait interpellée. Pour une fois, je n'avais pas entendu : « Hé la petite avec ton gros cul », ou « Yo, on peut discuter ? » ni même « Waou quelle fille ! » Pour la première fois, je marchais dans la rue et je remarquais combien le ciel est beau quand la journée est ensoleillée, à quel point l'herbe est verte dans les jardins, et j'ai même remarqué les nombreuses couleurs des feuilles des arbres. C'est dommage qu'il m'ait fallu autant de temps pour remarquer ces choses, car pendant des années, je déambulais l'air fâché, défiant quiconque de me regarder ou de dire quoi que ce soit, prête à insulter à la moindre remarque. Mais aujourd'hui, j'ai souri. Libre d'être moi sans avoir à m'excuser d'être une femme. Alors vous savez ce que je vais faire en marchant ? Je vais remercier tous les membres de ma communauté d'avoir rendu ça possible. Cela a pris des années, mais mes Sistas peuvent enfin sourire. Nous sommes libres. »

(Keisha, 18 ans)

Le SLG était un projet vraiment nouveau pour les jeunes femmes du SIIS, c'était beaucoup plus ambitieux que tout ce qu'aucune de nous n'avait fait jusqu'à présent, et nous ne nous attendions pas à ce que ce soit aussi difficile, ni que ça marche aussi bien. En rencontrant d'autres groupes à travers le pays, nous avons également appris qu'il n'existe pas de modèle pré-établi pour nous aider à trouver comment mettre ces idées en pratique. Nous avons fait des recherches sur ce qu'il se passait dans les mouvements révolutionnaires et les luttes communautaires dans le Tiers-monde. Par exemple sur la défense des terres agricoles occupées et les groupes féministes dans le Mouvement des Travailleurs sans Terre (MST) au Brésil, au niveau des territoires autonomes des zapatistes au Mexique et des nombreux groupes d'action et de responsabilisation communautaire moins connus créés par des femmes pauvres qui vivent dans des endroits où la police ne met jamais les pieds. Ces modèles d'intervention inventifs ont été construits grâce à des liens et des relations communautaires solides.

Contre les féminicides au Mexique et la guerre en Irak

Aux États-Unis, dans beaucoup d'endroits qui ressemblent à Bushwick, les communautés sont affaiblies – c'est ce qui nous aliène tou-tes. Faire ce travail alors que nous vivons au sein de l'Empire est particulièrement difficile. Cela va nous prendre des années, et beaucoup de notre énergie en tant que Sistas, mais c'est aussi cela qui nous motive.

Un autre domaine d'action du SIIS est la solidarité avec d'autres femmes du Tiers-monde. Nous avons commencé par une campagne de solidarité avec des jeunes femmes à Juárez⁵²,

52. NdT: Dans cette ville du nord du Mexique, entre 1993 et 2008, mille six cent cinquante-trois femmes ont été retrouvées mortes et environs deux mille ont disparu. La plupart travaillaient dans les usines de groupes internationaux et étaient âgées de 13 à 25 ans. Pour cent trente-sept victimes, des agressions sexuelles ont été constatées. L'association *Nuestras Hijas de Regreso a Casa* («Nos filles doivent rentrer à la maison») demande vérité et justice. Fin 2009, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a condamné l'État du Mexique pour avoir manqué à ses devoirs. De nombreux livres et films racontent cette histoire de Ciudad Juárez.

au Mexique. Les membres de l'équipe ont fait le parallèle entre la manière dont la violence affecte les jeunes femmes pauvres à Bushwick et à Juárez. Nous avons organisé une action à l'ambassade mexicaine avec une pétition qui a recueilli des centaines de signatures présentées au Consul général, au moment d'une journée d'action appelée au Mexique, fin novembre 2002.

À partir de cette période, l'attention s'est tournée vers l'invasion imminente [en Irak] et notre équipe de solidarité a commencé à s'organiser avec des coalitions contre la guerre à l'échelle de la ville. Dans *Third World Within*⁵³, les membres de l'équipe du SIIS étaient les seul-es jeunes (de moins de vingt et un ans) à participer aux réunions d'organisation et de travail. Notre participation a apporté de l'énergie, des idées et de la créativité à l'ensemble du groupe. Nous avons contribué avec succès à l'organisation d'actions le 15 février 2003, au lendemain du début des bombardements et le 19 mai, jour de l'anniversaire de Malcolm X.

En plus du travail à l'échelle de la ville, l'équipe de solidarité a également organisé des actions dans notre quartier contre la guerre en Irak. Elle a fait de la sensibilisation et de l'éducation sur la question, organisé une veillée à la bougie la nuit du début des bombardements et fait une campagne contre le recrutement militaire, avec une action appelée *Recruitment for Justice*⁵⁴. Le 17 juin, devant le centre de recrutement local de l'armée à Bushwick, des autocollants, des affiches et des CD contre la guerre ont été distribués à ceux qui s'inscriraient à la liste de diffusion du SIIS plutôt qu'à l'armée.

[...]

53. NdT: Réseau de justice sociale destiné aux personnes de couleur.

54. NdT: Littéralement: «Recrutement pour la justice». Les SIIS ont écrit un tract disant: «Arrêtez de tuer nos sœurs en Irak!», «De Bushwick à Bagdad, dehors!», «Arrêtez de transformer nos frères en assassins», «Bush, si tu veux la guerre, vas-y toi-même!».

Justice et transformation

Depuis que nous avons écrit ceci, nous avons pris des décisions difficiles à SIIS. L'une des plus importantes a été de ne plus faire de demandes auprès des fondations. Pourquoi? Parce qu'après le 11 septembre 2001, les fondations ont pris des orientations plus conservatrices, à l'image du climat général qui règne aux États-Unis. SIIS avait surfé sur une vague de popularité chez les donateurs, et ce temps touchait à sa fin. Les bailleurs de fonds progressistes ne comprenaient pas notre nouveau travail d'organisation, le SLG. Si nous ne « visions plus à réformer les institutions » comme la police, ils pensaient que nous ne faisons pas du « vrai travail militant ». Nous croulions sous la quantité de dossiers de subventions, de travail administratif, de visites sur place et de rapports. Nous étions épuisées par les rejets, l'attente et le fait de devoir expliquer constamment notre travail à des gens qui ne comprenaient rien. Nous en avons marre de transcrire notre travail en données quantitatives. Le moral était en berne et ce qui devait être un engagement pris avec amour pour SIIS devenait un travail.

Nous avons donc fait acte de foi. Nous sommes en train de redevenir un collectif entièrement bénévole. Les choses avancent plus lentement maintenant. Nous avons perdu quelques personnes pendant la transition. Nos vies sont folles. D'un autre côté, des femmes plus jeunes ont pris le relais et leur leadership est plus important que jamais au sein de SIIS. Ça donne de la force de savoir que les gens sont ouverts à trouver d'autres moyens de construire et de travailler dans ce mouvement.

Nous avons écrit ici beaucoup de choses sur nous-mêmes et notre travail, mais nous en oublions sans doute encore de grandes parties. Au fil des années, nous avons tiré de nombreux enseignements et relevé de nombreux défis. Certaines de ces leçons se démarquent plus que d'autres. L'une des plus

importantes est que nous avons compris ensemble que la justice est un processus qui ne connaît pas de « fin ». La justice est une chose que nous devons continuellement imaginer, envisager, construire et pratiquer. C'est quelque chose que vous devez incorporer dans votre vie quotidienne et dans vos interactions, avec celles et ceux qui vous entourent dans votre foyer, votre travail, votre organisation, votre espace spirituel ou religieux et dans tous les autres aspects de l'existence. Pour cette raison, il est de notre responsabilité de réorganiser et de remodeler SIIS au fil du temps, afin de garantir les principes de libération, d'autodétermination et d'amour.

L'autre grande leçon que nous retenons est qu'il ne suffit pas de critiquer les systèmes que nous trouvons oppressifs. Il est beaucoup plus facile de dire ce qui ne va pas à propos de quelque chose que de s'asseoir avec un groupe de personnes et d'imaginer ce qui serait mieux pour tout le monde. C'est plus facile, mais cela ne nous rapproche pas de la justice pour nos communautés. Nous ne pouvons pas dire à ceux qui sont au pouvoir que ce qu'ils font est mal et les laisser ensuite décider de ce qui serait mieux pour nous. Nous devons créer cela collectivement pour nous-mêmes. C'est le défi qui nous attend.

